



RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2023



SOMMAIRE

1.	PREAMBULE	7
1.1.	Organisation du rapport Développement Durable 2023, Ville d'Arles	7
1.1.1.	Pourquoi un rapport Développement Durable ?	7
1.1.2.	Que doit contenir ce rapport ?	7
1.1.3.	Comment est organisé le rapport de la ville d’Arles en 2023 ?	8
1.2.	Élaboration du rapport Développement Durable 2023	8
1.2.1.	Collecte des données	8
1.2.2.	Présentation du rapport	9
1.3.	Une politique Développement Durable ancrée dans son territoire	9
2.	Aménager durablement le territoire	11
2.1.	Sécurisation des voiries communales	11
2.1.1.	Retour sur l’année 2022 et perspectives	11
2.1.2.	Stationnement : mieux stationner et réduire la circulation	12
2.1.3.	Désimperméabilisation des places de stationnement et du centre ancien	13
2.1.4.	Favoriser les déplacements en mode doux	13
2.2.	Plan Vélo	14
2.2.1.	Objectif du schéma directeur vélo	14
2.2.1.1.	Réseau existant :	15
2.2.1.2.	Réseau projeté :	16
2.2.2.	Résumé synthétique du schéma directeur et estimations financières	18
2.2.3.	Des travaux respectueux de l’environnement au plus près des citoyens	18
2.3.	Végétaliser et lutte contre les îlots de chaleur en Ville	18
2.3.1.	Le Pass Citoyen Jardinier	18
2.3.2.	Lutter contre les îlots de chaleur en centre-ville	19
2.3.3.	Arbres et massifs	20
2.3.3.1.	Des poumons verts fragilisés	20
2.3.3.2.	Le grand Gallègue (trinquetaille)	21
2.3.3.3.	Des espaces verts et de l’ombre en perspective	21
2.3.4.	Désimperméabilisation des cours d’écoles	22
2.3.4.1.	Etude de désimperméabilisation des cours d’école	22
2.3.4.2.	Travaux écoles des Alyscamps	22
2.4.	Préserver les zones agricoles	23
2.4.1.	Favoriser une agriculture diversifiée en Camargue	23
2.4.2.	Préserver les terres agricoles	24
2.4.3.	Entretien écoresponsable des espaces naturels	24
3.	Gestion économe du patrimoine municipal	25
3.1.	Economies d’énergie : une exemplarité nécessaire	25
3.1.1.	Un point sur les dépenses énergétiques en 2022	25
3.1.1.1.	Bilan des dépenses de fluides	25
3.1.1.2.	Bilan des consommations de fluides	26
3.1.1.3.	Bilan de consommation des fluides par postes	28
3.1.1.4.	Bilan des émissions de Gaz à effet de serre (GES) des fluides	28
3.1.2.	Des mesures d’économies d’énergie efficaces	29
3.1.2.1.	Optimisation des contrats d’achat d’énergie	29
3.1.2.2.	Electrification de la flotte de véhicules	30
3.1.2.3.	Fermeture temporaire piscine Rouget	30

3.1.2.4.	Responsabilisation des agents et de leurs encadrants sur les économies d'énergie et les bons gestes.	30
3.1.2.5.	Retarder la mise en route du chauffage et en baissant la température de consigne des bâtiments scolaires, administratifs, culturels et sportifs	31
3.1.2.6.	Réalisation d'études énergétiques dans le cadre du Schéma Directeur Immobilier Énergétique (SDIE) lancé par le SMED13	31
3.1.3.	Bilan sur les actions mises en œuvre en 2022	31
3.1.4.	Plan Lumière : Melior lux est plus lucis*	32
3.1.5.	Lutter contre la pollution lumineuse	32
3.2.	Economies d'énergie, perspectives pour 2023	33
3.2.1.	Eclairage	33
3.2.1.1.	Eclairage Public, une gestion fine	33
3.2.1.2.	Eclairage des bâtiments communaux	33
3.2.2.	Electricité : vers une baisse de la consommation	34
3.2.3.	Mise en place de la télégestion	34
3.2.4.	Chauffage et isolation des bâtiments	34
3.2.4.1.	Remplacement de menuiseries et isolation des toitures	35
3.2.4.2.	Optimisation de la régulation des systèmes de chauffages et climatisation	35
3.2.5.	Réalisation de diagnostics énergétiques sur des bâtiments communaux	36
3.2.6.	Rationaliser l'occupation des bâtiments communaux en regroupant les services dans des bâtiments moins énergivores.	37
3.2.7.	Sensibilisation à l'économie d'énergie.	37
4.	Suivre la qualité de l'air	38
4.1.	Mesures de la qualité de l'Air	38
4.2.	Etude du Bilan de Gaz à effet de serre (GES)	39
5.	Les énergies renouvelables : une richesse pour le territoire	41
6.	Adaptation au changement climatique	42
6.1.	Lutte contre les espèces invasives	42
6.2.	Gestion des risques climatiques	42
6.2.1.	Submersion marine	42
6.2.2.	Inondation	43
6.2.3.	Canicule	43
6.2.4.	Le plan communal de sauvegarde	43
7.	Le Développement durable dans la commande publique	45
7.1.	La commande publique, que dit la réglementation	45
7.2.	Intégrer le Développement Durable dans les commandes publiques	45
7.2.1.	Un exemple de ce qui a pu peut-être fait	47
7.3.	2023, encore du chemin à parcourir	47
8.	Biodiversité : les milieux, les ressources et des Hommes	49
8.1.	Préserver et participer à la gestion des espaces naturels	49
8.1.1.	Arles dans le Parc Naturel régional des Alpilles (PNRA)	50
8.1.2.	Réseau RAMSAR	51
8.1.3.	Renouvellement du Label Territoire Engagé pour la Nature (TEN)	51
8.2.	Préserver et enrichir la biodiversité des espaces urbains et péri-urbains	53
8.2.1.	Beauchamp	53
8.2.2.	Le jardin des « Avettes »	53
8.2.3.	Le canal d'Arles à Bouc	54
8.3.	Sensibiliser et faire participer les arlésiens à la sauvegarde de la Biodiversité	54
8.3.1.	Animations pédagogiques dans les écoles	54

8.3.2.	Projet CUBE écoles	55
8.3.3.	Balades botaniques	55
8.3.4.	Fête des plantes et de la Nature	56
8.3.5.	Sauvons nos abeilles et nos pollinisateurs	56
8.3.6.	Journée Mondiale de la Biodiversité	57
8.3.7.	Journées du Patrimoine : Les espaces naturels, un patrimoine vivant	57
8.3.8.	Soutien à des projets associatifs	58
8.4.	Des mesures d’urbanisme en faveur de la Biodiversité et de la protection des ressources	59
8.4.1.	Protection des espaces boisés Classés	59
8.4.2.	Protection de la nappe phréatique	60
8.4.3.	Directive paysage Alpilles	60
8.4.4.	Lutte contre l'étalement urbain	60
8.4.5.	Le littoral	61
9.	Le patrimoine apporte sa pierre au développement durable	62
9.1.	Bilan des actions en 2022	62
9.1.1.	50e anniversaire de la convention du patrimoine mondial	62
9.1.2.	Diffusion de la connaissance sur le patrimoine arlésien	63
9.1.3.	Education et formation	63
9.1.4.	Forme des activités	63
9.2.	Perspectives et actions pour 2023	63
9.2.1.	Continuité des opérations	63
9.2.2.	Communication plus respectueuse de l’environnement	64
9.2.3.	Formation	64
9.2.4.	Politique tarifaire d’accueil et d’animation de la visite, insertion	64
10.	Vers une stratégie numérique responsable	65
10.1.	Programme de Travail Loi REEN :	65
10.1.1.	L’état des lieux	65
10.1.2.	Fondamentaux de la stratégie numérique responsable	65
10.1.2.1.	Durée d’utilisation des équipements numériques	65
10.1.2.2.	Clauses et Critères environnementaux sur les marchés publics numérique	66
10.1.2.3.	Filières de recyclage	66
10.1.3.	Consolidation et Mutualisation	66
10.1.4.	Quelques Réalisations concrètes	66
10.1.4.1.	Pilotage Energétique des Copieurs et Ordinateurs de bureau	66
10.1.4.2.	Coupage de l’alimentation Electrique des Téléphones et Bornes Wifi	67
10.1.4.3.	Dématérialisation des Actes et Documents Administratifs	67
11.	Assurer la cohésion sociale et la solidarité	68
11.1.	Réduire les fractures territoriales	68
11.1.1.	Le Fraternibus	69
11.1.1.1.	Présentation du projet	69
11.1.1.2.	Périmètre d’action	70
11.1.1.3.	Zones et fréquences d’intervention	70
11.2.	Soutenir la vie associative	71
11.2.1.	Soutien financier :	71
11.2.2.	Soutien matériel et logistique :	71
11.2.3.	Rationalisation des locaux et de nouveaux lieux	72
11.3.	Politiques sociales et de santé	72
11.3.1.	Une Gouvernance connectée au territoire	73
11.3.2.	Un guichet unique pour l'accueil du public	73

11.3.3. Le pôle social	73
11.3.3.1. L'accueil social inconditionnel et de proximité :	73
11.3.3.2. Le lieu d'accueil RSA	74
11.3.4. Focus sur deux nouvelles actions :	74
11.3.4.1. Atelier LOCAVORE	74
11.3.4.2. Challenge pour un numérique inclusif	75
11.3.5. La cellule logement	75
11.3.6. L'Accueil de Jour	76
11.3.7. Le Pôle Seniors	76
11.3.7.1. Pôle infos seniors	76
11.3.7.2. Unité Action de Prévention et de Proximité	76
11.3.7.3. Le service de portage de repas à domicile	76
11.3.7.4. La télé assistance	77
11.3.7.5. Le service animation et la restauration des seniors	77
11.3.8. Service de Soins Infirmiers à Domicile :	78
11.3.9. La Petite Enfance	78
11.3.9.1. Vers une alimentation de qualité et locale	78
11.3.10. Les structures gérées par le CCAS	79
11.3.10.1. Un maillage territorial sur l'ensemble des quartiers de la ville	79
11.3.11. Le pôle appui ressources handicap	79
11.3.12. Les perspectives pour l'année 2023 :	80
11.4. La solidarité à tous les niveaux	80
11.4.1. Quelques mots sur le Mas Clairanne	80
11.4.2. Le Projet VRAC	80
11.4.2.1. Le point fort du projet : la solidarité	81
11.4.2.2. Objectifs de la démarche	82
11.4.2.3. Perspectives	82
12. CONCLUSION	83

1. PREAMBULE

1.1. Organisation du rapport Développement Durable 2023, Ville d'Arles

1.1.1. Pourquoi un rapport Développement Durable ?

Depuis 2011, l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, impose aux collectivités territoriales et aux EPCI de plus de 50 000 habitants d'établir un rapport sur la situation en matière de Développement Durable (DD) intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Ce rapport doit être présenté préalablement aux débats d'orientation budgétaire en même temps que le rapport d'orientation budgétaire.

Outre son aspect réglementaire, ce document permet à la collectivité d'apprécier son engagement et son évolution dans la prise en compte du Développement Durable et d'anticiper ainsi les mesures d'améliorations nécessaires.

1.1.2. Que doit contenir ce rapport ?

Son contenu est défini par la circulaire du 17 juin 2011. Il porte d'une part, sur le fonctionnement et le patrimoine de la collectivité, d'autre part, sur ses politiques publiques. Ces périmètres d'action doivent être analysés au regard des 5 finalités du Développement Durable ainsi que sous l'angle de la gouvernance tel que défini dans le cadre de référence des projets territoriaux de Développement Durable.

Les cinq finalités du Développement Durable auxquelles doivent être confrontées les actions de la ville sont :

- 1/ Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- 2/ Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- 3/ Épanouissement de tous les êtres humains
- 4/ Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- 5/ Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

En vertu de la loi REEN (Réduire l'Empreinte Environnementale du Numérique) du 15 novembre 2021 et notamment dans son article 35, « il doit être joint dans le rapport de développement durable une stratégie numérique responsable ». Cette loi indique les objectifs

de réduction de l'empreinte environnementale et numérique ainsi que les moyens déployés pour les atteindre au plus tard le 1er janvier 2023.

Le programme de travail préalable à l'élaboration de cette stratégie porte sur l'état des lieux des acteurs concernés et rappelle les mesures menées pour réduire l'empreinte environnementale du numérique.

1.1.3. Comment est organisé le rapport de la ville d'Arles en 2023 ?

Le rapport développement durable est composé d'un bilan de l'année antérieure, ici 2022, et sur des perspectives, ici 2023, afin de pouvoir évaluer les actions menées dans le temps, et jauger de leur pertinence, réorienter ces actions, les poursuivre ou de les amplifier si elles s'avèrent pertinentes.

L'objectif est de travailler sur un exercice complet et d'introduire l'évaluation des activités au regard des finalités du Développement Durable.

1.2. Élaboration du rapport Développement Durable 2023

1.2.1. Collecte des données

Le rapport Développement Durable ne peut s'établir qu'à partir des données détenues par les services de la ville et les orientations voulues par les élus.

La méthode employée consiste d'une part en l'envoi d'un questionnaire détaillé aux directeurs et chefs de service, puis de rencontres physiques ou téléphoniques avec les personnes référentes dans les services. La collecte des données représente un volume de travail important.

Cette approche, a permis de recueillir un plus grand nombre d'informations que les années précédentes, de mieux sensibiliser les services au concept de Développement Durable mais aussi de mieux pointer les manques dans les données fournies pour établir un bilan exhaustif au regard des critères d'exigences du rapport du Développement Durable.

La démarche envisagée pour faire le bilan de l'année antérieure année N-1 et de recenser les actions envisagées sur l'année N pour les évaluer lors de l'année N+1 n'a pas pu être mise en place pour toutes les thématiques et les services. Cette approche devra être développée afin de l'instaurer dans les années à venir.

Afin de progresser dans la collecte des données, il conviendra de mettre en place au sein des services, de véritables outils de suivi des actions menées et d'évaluation des résultats obtenus afin d'évaluer leur progression et pertinence dans le temps.

1.2.2. Présentation du rapport

Le rapport s'articule autour des priorités voulues par la ville en matière de Développement Durable. Cette présentation a pour ambition d'apporter un éclairage des engagements de la municipalité dans ce domaine.

1.3. Une politique Développement Durable ancrée dans son territoire

Arles est la plus grande commune de France, 75 000 hectares. A la fois citadine, sous-préfecture, 3^e ville du département des Bouches du Rhône, et rurale, la plus grande partie de son territoire est agricole ou constituée d'espaces naturels remarquables.

Elle doit donc à la fois tenir compte des besoins et des priorités d'une agglomération et d'importantes zones rurales qui abritent près de 30 % de sa population.

Arles doit être garante de la protection de son riche patrimoine bâti et environnemental. Elle doit cependant, tout en assurant la préservation de ces richesses, permettre une dynamique de développement et une qualité de vie aux habitants du centre ancien et périphérique comme à ceux des zones rurales.

Ancienne ville industrielle, Arles a subi un choc économique important dans les années 1980 et a dû chercher d'autres ressources financières.

En réponse, Arles a développé un tourisme de qualité et des événements culturels qui font sa renommée.

L'activité agricole bénéficie de nombreux labels de qualité.

Malgré tous ces atouts, trop nombreux sont les emplois temporaires qui ont du mal à résorber un taux de chômage élevé.

En matière de ressources financières Arles doit donc faire face à un niveau de dépenses important étant donné l'étendue de son territoire, la préservation de son patrimoine, le soutien aux populations en difficultés.

Les revenus générés par le tourisme et l'agriculture ne peuvent se comparer aux retombées d'activités productives (ce qui explique que 42 % des ménages arlésiens seulement sont imposables).

Arles est également soumise au risque inondation. Les contraintes imposées, en particulier par le Rhône, limite le développement de son urbanisation puisque 86 % de son territoire est en zone inondable.

Mais le Rhône n'est pas le seul en cause. Ancienne zone de marais, une grande partie du territoire est particulièrement sensible aux inondations par ruissellement. Soumise aux phénomènes de pluies méditerranéennes, qui tendent à s'amplifier, mais aussi aux submersions marines et à l'érosion du trait de côte, Arles subit les effets du changement climatique. Ce dernier se fait également ressentir en période estivale par des épisodes caniculaires difficilement supportables en zone urbaine où les îlots de chaleur sont de plus en plus nombreux.

La lutte contre le réchauffement climatique est l'un des enjeux de la transition écologique et énergétique. Arles doit s'y préparer par des mesures d'adaptation et d'atténuation afin de ne pas obérer son développement.

Ces particularités patrimoniales, géographiques, climatiques et sociales participent à la définition des orientations de la commune en matière de Développement Durable. Elle doit s'appuyer sur ses atouts, préserver les richesses dont elle est dépositaire, tout en répondant aux attentes essentielles de sa population.

2. Aménager durablement le territoire

L'aménagement et l'entretien de l'espace public visant à assurer la sécurité et le bien-être des administrés de la commune dans une démarche durable, est l'une des missions majeures d'une municipalité. Ces missions sont assurées dans un équilibre fragile entre contraintes budgétaires et prise en compte croissante des enjeux du Développement Durable de manière réglementaire et la demande sociale de plus en plus forte.

2.1. Sécurisation des voiries communales

Avec 710 km de voiries et de chemins ruraux sur l'ensemble du territoire communal, la ville d'Arles doit entretenir un linéaire de voirie deux fois plus important que des communes de même poids démographique. En très mauvais état, l'entretien de ce réseau pèse lourd sur le budget de la ville.

2.1.1. Retour sur l'année 2022 et perspectives

C'est la raison pour laquelle, la municipalité s'est donnée en 2022 comme priorité, la réfection des voiries les plus endommagées.

Afin d'atteindre ces objectifs, le budget d'investissement a été multiplié par 7 portants à 13,4 millions d'euros le budget. Le plan voirie comportait la reprise de 30 artères (350 km).

Cet objectif a été atteint.

Pour 2023 le plan prévoit la reprise d'une vingtaine d'artères et la restructuration de 3 cimetières (9 collines, Mas-Thibert, Raphèle...). Avec un budget de 10 millions d'euros.

En 2022, le service voirie s'est engagé pour le réemploi des matériaux usagés sur place.

La méthode employée pour la réutilisation des matériaux se décompose en deux phases :

- La première phase consiste à enlever, évacuer et retraiter la chaussée sur les 3 premiers centimètres.
- La seconde phase, une fois enlevée la couche de matériaux non réutilisable la terre végétale nette est retraitée sur place et réemployée.

Par exemple sur le chemin rural de Moulès à l'îlon, l'ensemble de la terre végétale nette retraitée sur place a été réemployée.

Il s'agit de réutiliser la majorité de la terre végétale nette extraite lors du curage des fossés.

Pour la rue Victor Bach et la rue du bois à Salin de Giraud ce sont à chaque fois 10 tonnes de matériaux qui ont pu être réemployés après un traitement in-situ.

Le chemin de Serrallier à Moules a été traité comme annoncé en 2022. Les 1,7 km chaussés ont été retraités sans apport de matériaux contre les 3000 m³ de matériaux qui auraient été nécessaire en utilisant la méthode traditionnelle.



Chemin de Serrallier (2022)

De la même manière des économies substantielles ont été réalisées en évitant le rachat en doublon de matériel fournis par les gestionnaires de réseaux lors des reprises de voiries (gainés, câbles, boîtiers, répartiteurs etc...).

Ainsi une gestion minutieuse des ressources a permis des économies de matériaux et de ressources financières ainsi un repliement de ses moyens sur d'autres chantiers a été possible.

Cette démarche durable est maintenant devenue systématique sur chaque projet.

En 2023, en accord avec la réglementation, une attention particulière a été portée sur le mobilier urbain, les bornes, les gares vélos, les grilles d'arbres et lampadaires afin de s'assurer que des matériaux composites issues de matériaux recyclés ou de verre soient utilisés. Le béton, lorsque celui-ci n'est plus indispensable, et le plexiglas ont été remplacés.

Cette démarche est maintenant systématique.

2.1.2. Stationnement : mieux stationner et réduire la circulation

La ville a initié un plan de stationnement qui permet de réduire la circulation en ville tout en y maintenant l'activité par la mise en place d'abonnements par zone et des parkings gratuits en périphérie.

- 470 places du parking des Minimes en 2022.

- 100 futures places sur l’ancienne caserne des pompiers qui représente un investissement de quelques 600 000€.
- L’aménagement de stationnements en 2023 sur l’avenue Sadi Carnot ainsi que la pose de gares vélos à des endroits stratégiques, notamment proche de commerces (Avenue Victor Bach, avenue Victor Hugo, portes de la Cavalerie notamment).

2.1.3. Désimperméabilisation des places de stationnement et du centre ancien

L’effort porté par la commune pour réaliser réaménager le centre ancien, avec le dispositif « Cœur de ville » avec l’achèvement de la réfection de l’obélisque place de la Mairie et la réhabilitation des tours de la cavalerie.

Les travaux de réfection des artères principales débutés en 2022 se poursuivront en 2023. Sur certains parties, l’ensemble des réseaux d’eau potable et d’assainissement ont été entièrement remplacés et sur certains secteurs, la pose de pavés favorisera la désimperméabilisation des sols.

Il en va de même pour les places de stationnement réaménagées en centre-ville, avec la pose de pavés drainants.

Ces pavés poreux plus légers, permettent :

- Une meilleure infiltration des eaux,
- Une diminution du coût d’entretien car réutilisables
- Une diminution des émissions de CO2 liés à leur transport sur site.

La désimperméabilisation des sols est importante en matière de Développement Durable. Elle permet l’infiltration des eaux de pluie, évitant ainsi une surcharge du réseau pluvial en cas d’orage, participe à la recharge des nappes phréatiques, bénéficie à la végétation en place.

Cette opération, soutenue financièrement par l’Agence de l’eau, s’accompagne d’une végétalisation des espaces, permettant de diminuer la chaleur urbaine.

2.1.4. Favoriser les déplacements en mode doux

En 2022, la commune d’Arles possédait 122 km de voies douces en ville et en zone rurale (pistes cyclables, bandes sur chaussée ou trottoir, voies vertes). Elles ont été aménagées par la ville et le département.

La commune a poursuivi son programme d’aménagement de parcours cyclables. Elle a mis en place une coordination avec le département et la communauté d’agglomération ACCM, afin d’élaborer un maillage territorial cyclable dont l’objectif est de créer des liaisons inter-quartiers mais aussi vers les hameaux.

Il était prévu de prolonger la Via Rhôna qui relie Mas Thibert dont 5,5 km dans la partie agglomérée de la ville par la réalisation de ce tracé pour un montant budgété de 300 000€.

50% de cet objectif a été atteint durant l’année 2022

En effet il a fallu prioriser d’autres aménagements nécessitant une intervention en urgence et rattraper le retard sur d’autres opérations plus anciennes.

Cet aménagement est intégré au plan vélo de l'ACCM.

Il est noté que la commune au-delà du schéma directeur s'emploie à incorporer dans chaque projet des pistes cyclables comme dans le réaménagement de l'avenue Victor Bach, de l'avenue Victor Hugo et Chemin de Servane.

La ville a fait l'acquisition en 2023 des emprises de l'ancienne ligne SNCF Arles/Port Saint Louis du Rhône, représentant 3.5 Km entre le centre ancien (rue Camille Pelletan) et le Pont Van Gogh au sud de la ville, en vue d'aménager un itinéraire de mode doux (piéton et cyclable) en site propre. Il permettra de mailler les quartiers des Semestres et Plan du Bourg, ainsi que le futur quartier du Pont Van Gogh avec le centre-ville et ses équipements publics.

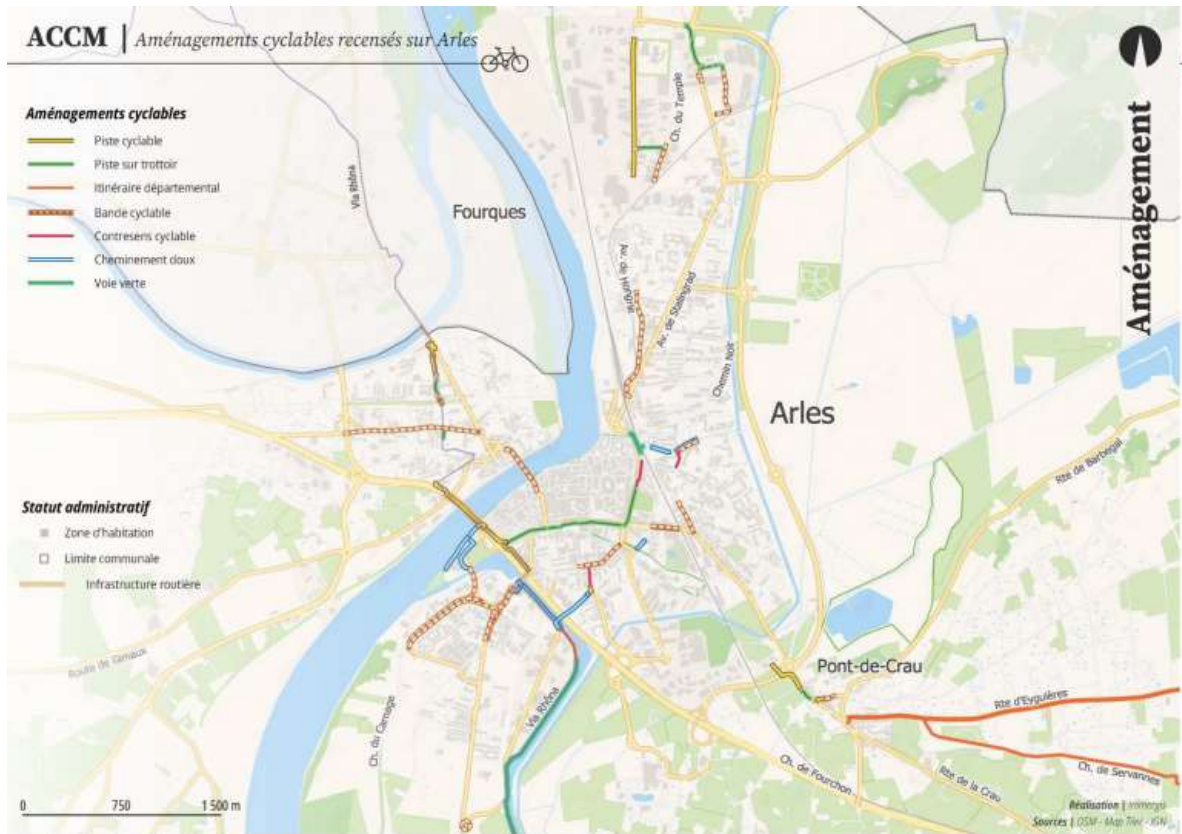
2.2. Plan Vélo

L'ACCM est l'autorité compétente sur le territoire de l'intercommunalité. A ce titre elle organise, planifie et met en place une politique de mobilité et de déplacement. Elle a fait voter le schéma directeur vélo le 4 mai 2022 mais les aménagements préconisés restent à la charge des gestionnaires des voiries (Communes, Département, Etat...)

2.2.1. Objectif du schéma directeur vélo

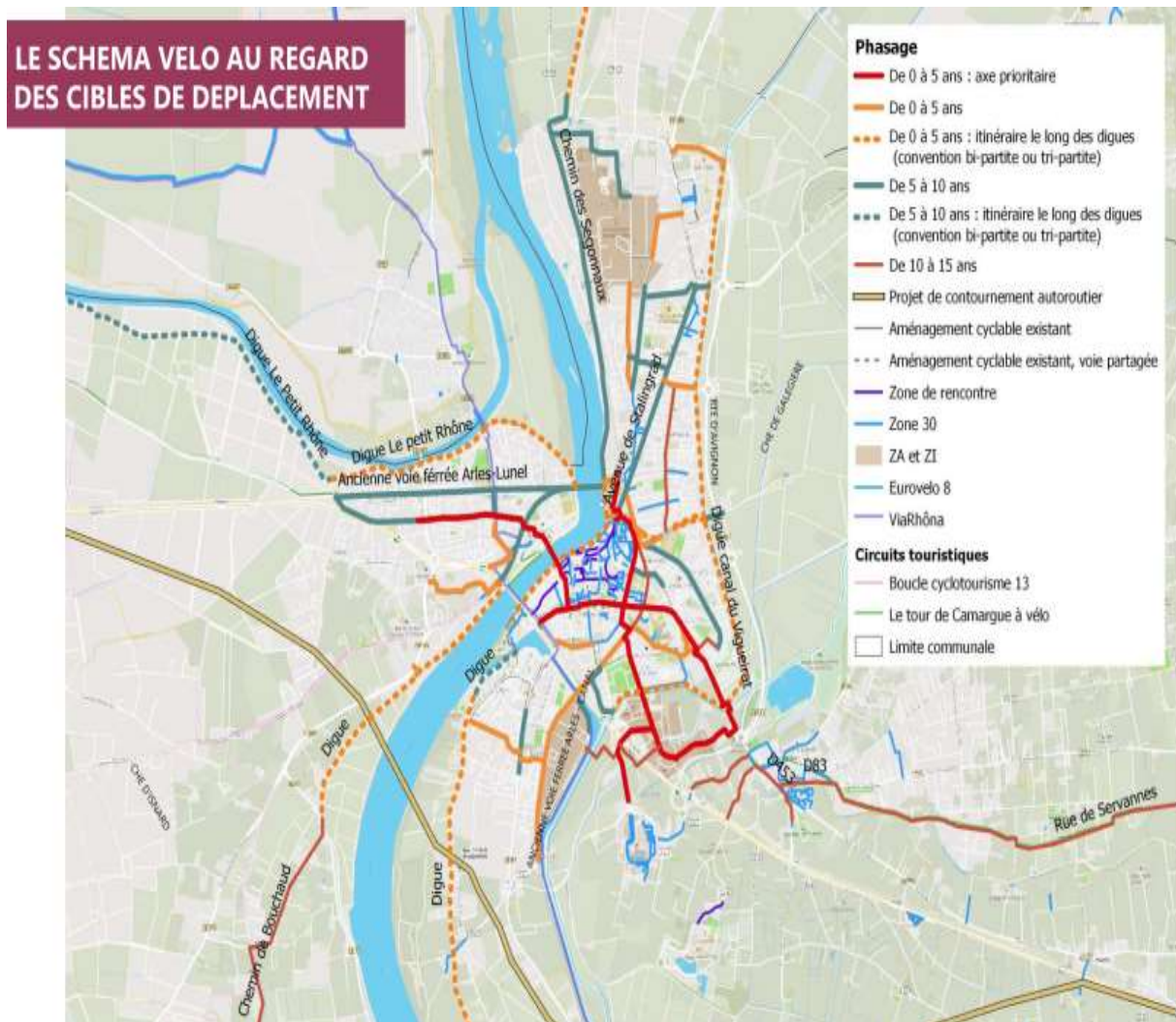
- Augmentation du linéaire cyclable aménagé pour créer des connexions,
- Favoriser le report modal, particulièrement sur les trajets de moins de 3 Kms (domicile travail),
- Réduction du nombre de points noirs pour la circulation à vélo,
- Création de services à destination des usagers du vélo (habitants et touristes),
- Définir des principes d'aménagements cyclables intégrant les modes doux,
- Mettre en place une cohérence d'ensemble sur les projets d'aménagements urbains en cours et à venir.

2.2.1.1. Réseau existant :



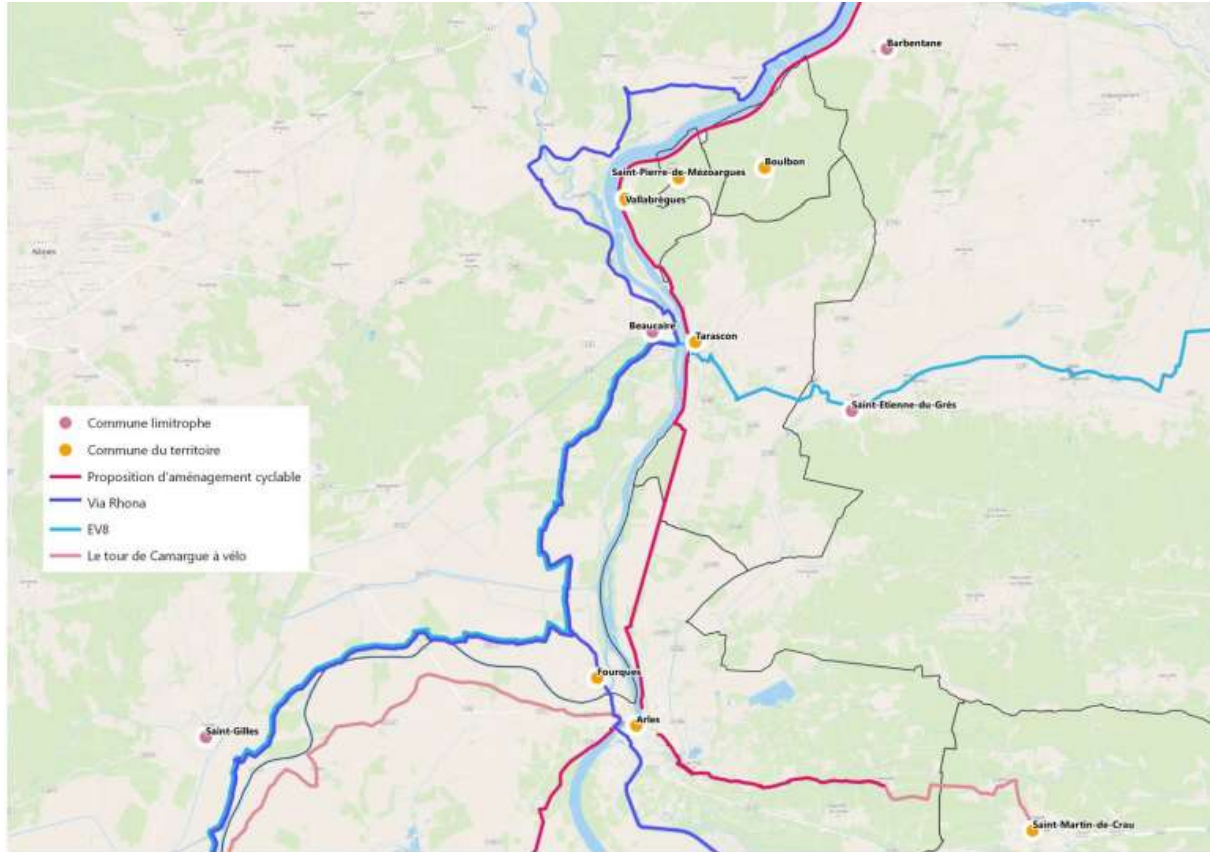
Réseau existant recensés à Arles ville et abords - Extrait schéma directeur Vélo 2022

2.2.1.2. Réseau projeté :

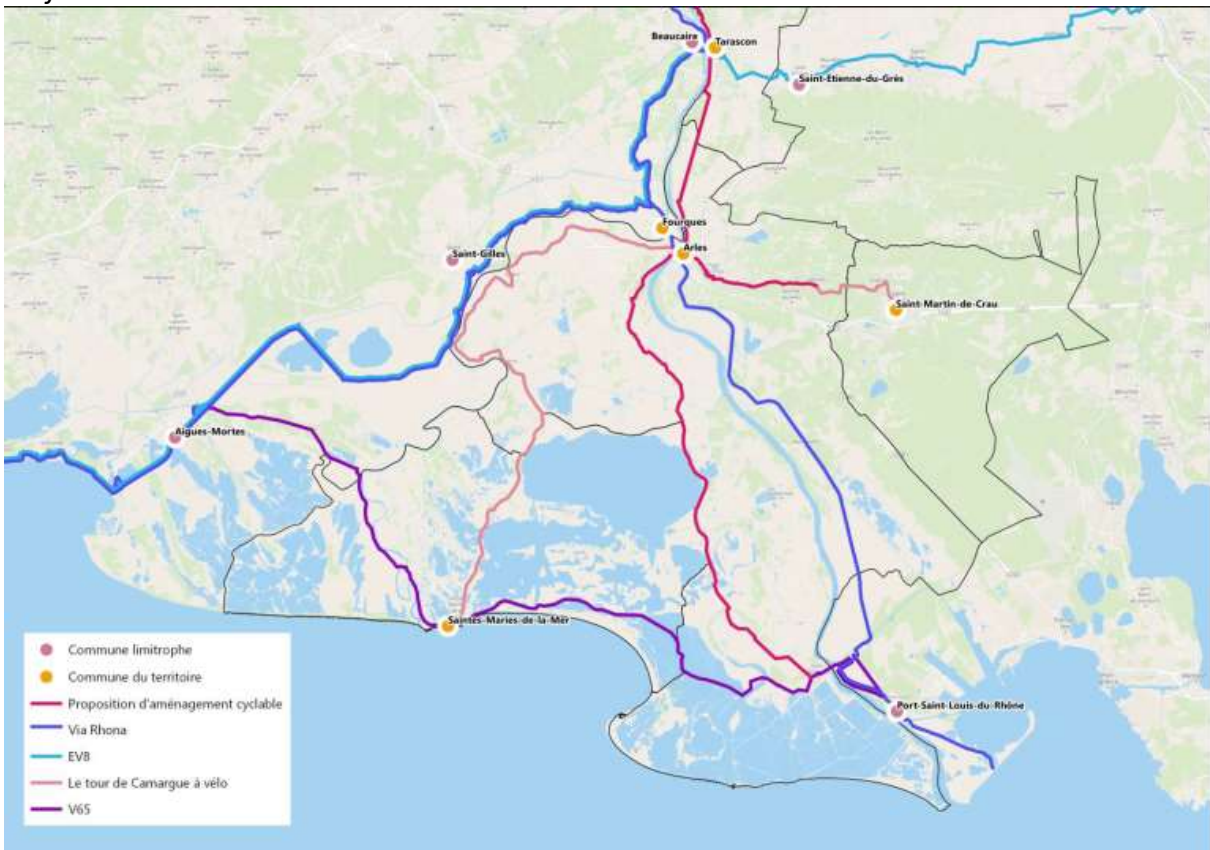


Réseau projeté sur la durée du schéma directeur Vélo Arles et abords - Extrait SDV 2022

Connexions intra-communales et extra-communales projetées :



Projections vers le Nord du territoire - Extrait schéma directeur Vélo 2022



Projections vers le Sud du territoire - Extrait schéma directeur Vélo 2022

2.2.2. Résumé synthétique du schéma directeur et estimations financières

L'objectif est de passer de 122Km de linéaire cyclable en 2022 à 243 km d'ici 15 ans avec une augmentation moyenne de 40km tous les 5 ans.

L'estimation globale hors passerelles sur canaux est de 5 580 000€ environ sur 15 ans
Le coût estimé de la création de la passerelle en mode doux sur le Rhône entre les deux Lions est de 9 millions d'euros et pour la passerelle sur le canal de la vallée des Baux de 1million d'euros.

Pour l'année 2023, un budget de 300 000euros a été mobilisé.

2.2.3. Des travaux respectueux de l'environnement au plus près des citoyens

Une démarche systématique d'information/concertation est prise pour chacun des chantiers (boîitage ; enquêtes publiques si nécessaire, réunions publiques ou tout autres moyens adaptés au contexte). D'autant plus que certains travaux vont se situer dans les zones protégées du territoire.

Dans ces espaces les travaux sont précédés d'une étude d'impact préalable pour les gros travaux ou une DICT (déclaration d'intention de commencement de travaux) qui sont envoyés et visés par les gestionnaires de milieu. Le type de matériaux, l'impact paysager et environnementaux sont entre autres analysés.

Ainsi par exemple, dans le secteur de Beauchamp, pour l'entretien des canaux de drainages et les chemins, les gestionnaires, services et entreprises sont systématiquement conviés à une visite préalable afin d'organiser les futurs travaux et de se conformer aux prescriptions particulières liées aux enjeux du site.

2.3. Végétaliser et lutte contre les îlots de chaleur en Ville

2.3.1. Le Pass Citoyen Jardinier

Arles, ville minérale, connue dans le monde entier pour son patrimoine historique, n'est pas facile à végétaliser. En centre-ville, peu d'espaces sont disponibles pour une végétalisation qui permet de lutter contre la canicule estivale. Pour y palier la ville a mis en place un Pass citoyen jardinier, qui permet aux riverains de planter dans leur rue et devant leurs maisons.

Ce « Pass citoyen jardinier », incite les riverains à s'inscrire dans les opérations d'aménagements de leur quartier ou de leur rue. Le service voirie intègre alors ces demandes

dans son projet et crée des conques maçonnées prêtes à accueillir les plantations pour chaque riverain qui en fait la demande.

En 2022 cette démarche a été appliquée aux rues du 4 Septembre, de l'Amphithéâtre, rue Brabes et sera mis en œuvre rue de la cavalerie.

Le Pass citoyen jardinier est également un outil à disposition de tous les citoyens qui souhaitent même en dehors des zones de réfections des voiries, végétaliser et rafraichir leur rue, leur quartier.

En 2022, la ville a reçu 18 demandes à travers le processus de demande dématérialisé qui a été mis en place, 16 ont reçu un avis favorable.

En 2023 ce Pass est maintenu, mais fera l'objet d'une amélioration en lien avec l'opération « Acclimatation ».

2.3.2. Lutter contre les îlots de chaleur en centre-ville

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les étés vont devenir de plus en plus chauds avec le réchauffement climatique. Or il est désormais démontré que les températures en centre urbain sont bien plus élevées qu'en zone périphérique avec des écarts de +2°C à +15°C. De fortes températures pourraient à l'avenir, faire de nos centres-villes des lieux difficilement supportables et causer d'importants problèmes de santé publique.

La question de l'adaptation au réchauffement climatique est donc particulièrement prioritaire. Elle passe notamment par la capacité d'aménager des îlots de fraîcheur.



« Arles s'engage dans la végétalisation de son Patrimoine. » Lancement des réflexions sur l'adaptation du centre ancien aux nouveaux enjeux environnementaux et climatiques (2023).

Arles a été retenue par la DRAC PACA comme ville pilote dans la mise en œuvre d'un plan régional d'accompagnement à la transition écologique dans les espaces protégés. En partenariat avec l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille un atelier de projet réunissant des étudiants de Master 1 s'est déroulée courant 2023.

De nouvelles perspectives d'aménagements sont envisagées, pour offrir aux habitants, mais aussi aux acteurs économiques du centre ancien et aux touristes, un cadre adapté aux contraintes climatiques pour les années à venir.

Ces pistes de réflexions ont donné lieu à des promenades en ville avec les élus et les services techniques de la ville. Une exposition s'est tenue dans la salle des pas perdus de la mairie afin que tous les arlésiens puissent être sensibilisés à cette problématique et s'informer sur les différentes solutions.

Le travail va se poursuivre et les résultats seront pris en compte lors de la révision du secteur protégé du centre ancien (PSMV), par la mission Développement Durable et les services techniques dans leurs actions futures.

2.3.3. Arbres et massifs

2.3.3.1. Des poumons verts fragilisés

Les arbres, totem de nos villes, subissent les effets du changement climatique et des maladies rencontrent des conditions plus favorables pour se développer. La ville assure un suivi régulier de ses arbres et doit agir lorsque cela est nécessaire afin d'assurer la sécurisation des espaces publics pour éviter leur propagation à d'autres sujets.



Abattage de platanes victimes du chancre coloré place de la croisière (2023).

En moyenne 30 à 50 arbres par an sont coupés à Arles dans le cadre d'une programmation ou en urgence (pourriture de cavité, risques de chutes et contamination d'autres sujets).

En 2023, il est prévu l'abatage dans le jardin d'été d'un marronnier mort, au parking de la Croisière 7 platanes malades, les cyprès des espaces verts à côté du groupe scolaire de Barriol,

5 chênes près du Château d'eau à Raphèle et enfin plusieurs platanes rongés par le sel aux Arènes de Salin-de-Giraud.

Les sujets abattus en centre-ville ou dans les villages sont remplacés par des espèces plus adaptées au changement climatique (micocouliers de Provence, Tilleul argenté, chitalpa, cèdre, séquoia, Araucaria, Albizia ...).

2.3.3.2. Le grand Gallègue (trinquetaille)

Le Grand-Gallègue, avec 86 arbres plantés, un véritable arboretum comptant une quarantaine d'essences différentes. Cet espace comprend également des bancs, des jeux d'enfants et un parcours sportif.

45 sur les 186 financés par la région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre du dispositif « Arbre en ville » ont été ajoutés.



Le grand Gallègue réaménagé

2.3.3.3. Des espaces verts et de l'ombre en perspective

En 2023 il est également prévu :

- l'aménagement d'un espace vert devant l'école Louis Pergaud à Raphèle, en accompagnement du réaménagement partiel déjà réalisé en 2021 ainsi que la plantation de micocouliers dans la cour de l'école.
- Des micocouliers seront replantés dans les écoles : Marinette Carlotti à Mas-Thibert, à l'école Paul Langevin, Henri Wallon, la maternelle des Alysamps, l'école Louise Michel et du Sambuc,

- Les jardins d'enfants des Squares Callet, Lamartine, Jean Bartet, Lanfranchi, jardin d'été et fosses vides à Monplaisir, Sambuc et Raphèle seront également plantés.
- Un aménagement paysager de la fontaine de la Croix de Camargue à Trinquetaille sera réalisé,
- La plantation d'un alignement de 38 tilleuls argentés dans le cadre du réaménagement du quartier de la Cavalerie ; puis la plantation de 8 micocouliers sur l'avenue Victor Basch dans le cadre de l'aménagement de la voirie seront également mis en œuvre.

Au total, c'est une centaine d'arbres qui vont être plantés en 2023.

2.3.4. Désimperméabilisation des cours d'écoles

Au fil des ans, de plus en plus de surfaces ont été imperméabilisées au détriment de la nature et de la biodiversité.

Aujourd'hui, nous sommes arrivés à un seuil critique qui se traduit lors d'épisodes pluvieux intenses à une saturation du réseau de collecte des eaux pluviales, à des inondations éclaircies localisées et parfois à des inondations importantes de type torrentielles pouvant engendrer de nombreux dégâts matériels.

Le changement climatique alternant des épisodes de pluie et de froid plus extrêmes mais également des périodes chaudes plus longues et plus arides impacte la recharge des nappes phréatiques. Ainsi l'enjeu de la désimperméabilisation des sols devient crucial.

2.3.4.1. Etude de désimperméabilisation des cours d'école

La municipalité a lancé une étude sur la faisabilité sur la désimperméabiliser les cours des écoles dont elle assure la gestion. Celle-ci a démarrée fin 2021 et s'est achevée en mai 2022. Après une pré-étude portant sur 10 écoles sélectionnées par les services techniques de la ville, 3 écoles ont été retenues pour une étude approfondie.

L'étude d'un coût de 26 929 € TTC a été subventionnée à 70 % HT par l'Agence de l'eau.

2.3.4.2. Travaux écoles des Alyscamps

Hormis l'étude menée sur la désimperméabilisation des cours d'écoles, une première opération a débuté en 2020/2021 dans la cour de l'école des Alyscamps c'est poursuivi en 2022.

Après la phase travaux, qui a vu la pose d'une cuve enterrée pour collecter les eaux de pluie, la désimperméabilisation de 25 % de la cour (300m²environ) une deuxième étape a été mise en œuvre.

Avec l'aide d'associations mandatées par la ville, les enfants, les professeurs et les parents ont participé à l'aménagement d'un potager, à la plantation d'arbres fruitiers, de plantes aromatiques et d'arbustes à fleurs.

Dans le même temps des actions pédagogiques ont été menées autour des besoins en eau des végétaux, de la synergie entre plantes/fruitiers et pollinisateurs ainsi que la saisonnalité et le cycle de l'eau.

Cette phase c'est poursuivi et terminée au cours de l'année scolaire 2022.

Cette opération a été soutenue financièrement par l'Agence de l'eau à hauteur de 70% pour un budget total de près de 53 000€ (hors revêtement de cour).



Ecole de Alysamps : action pédagogique cycle de l'eau (2022)

2.4. Préserver les zones agricoles

Étant donné les caractéristiques géographiques de la commune, l'agriculture est très diversifiée et particulièrement adaptée à son territoire. C'est une activité qui façonne les paysages et joue également un rôle important en matière de préservation des milieux naturels et des ressources, notamment l'eau.

2.4.1. Favoriser une agriculture diversifiée en Camargue

Les paysages de Camargue, qu'ils soient naturels ou agricoles, sont étroitement liés au gradient de salinité qui varie depuis la haute Camargue, terres d'eau douce, à la basse Camargue, terres salées où s'est développé l'exploitation du sel.

C'est l'alimentation en eau douce par le Rhône et les canaux qui permettent de conserver cette mosaïque de milieux et la diversification des productions agricoles : céréales, fruits et légumes en haute Camargue ; riziculture en moyenne Camargue (culture permettant de dessaler les terres) ; sansouires dans les zones plus basses favorables à l'élevage des chevaux et des taureaux Camargue qui bénéficient d'une AOP.

Cette mosaïque de milieux participe d'une biodiversité riche qui fait la renommée de la Camargue et du territoire.

Cependant le réchauffement climatique, les sécheresses qui en découlent et la montée du niveau de la mer risquent fort de bouleverser cet fragile équilibre.

La ville soutien du fait de son implication dans les structures gestionnaires (PRNA, AMV, associations gestionnaires des canaux) les activités agricoles qui permettent de conserver la richesse et la diversité du territoire.

2.4.2. Préserver les terres agricoles

Consciente des enjeux agricoles sur la commune, la ville œuvre au maintien d'une agriculture locale.

Par les mesures d'urbanismes inscrites au PLU. Les zones agricoles sont définies en surface et en localisation et sanctuarisées par l'application de la loi littoral.

Mais la commune s'investit également à travers les instances intervenant sur la commune. Elle est membre du SYMCRAU en charge de la gestion de la principale nappe phréatique qui alimente les habitants de la commune en eau potable. Elle participe au sein d'ACCM à la réfection du canal de Haute Crau nécessaire pour assurer l'arrosage gravitaire en Crau.

Elle préside les structures gestionnaires de canaux.

Elle préside également le SYMADREM qui intervient au niveau de la lutte contre les inondations mais également au niveau de la submersion marine et du recul du trait de côte.

En 2023, le lancement à l'échelle du pays d'Arles, de la révision du Schéma de cohérence territorial (SCOT) valant Plan climat-air-énergie territoriale (PCAET), est l'occasion de dresser un diagnostic de l'agriculture sur le territoire et d'identifier les enjeux en présence.

2.4.3. Entretien écoresponsable des espaces naturels

Certains espaces naturels appartenant à la commune d'Arles sont confiés sous convention d'utilisation et d'entretien au groupement de chasseurs le groupe cynégétique arlésiens.

Celui-ci en partenariat avec la ville d'Arles a mis en place une gestion écoresponsable de certains de ces espaces.

Une première expérience aux marais Paty a été lancée avec une gestion des lieux par pâturage de chevaux.

En 2023 il est envisagé de poursuivre cette expérience sur d'autres sites en tirant le bilan de cette première expérience. Une convention de pâturage tripartite, (Ville -GCA- Syndicat des éleveurs de chevaux) est en cours de réflexion.

3. Gestion économe du patrimoine municipal

Depuis plusieurs années la ville a entrepris une politique de gestion économe en énergie par des travaux d'isolation de ses bâtiments, la réfection des huisseries avec double vitrage, l'optimisation de l'éclairage public par emploi de led. Elle poursuit ces aménagements et accentue les moyens de surveillance des consommations d'énergie.

3.1. Economies d'énergie : une exemplarité nécessaire

Comme partout en France, la ville d'Arles doit faire face à une hausse sans précédent de ses factures d'électricité, de gaz et de fioul, provoquée notamment par la guerre en Ukraine. L'augmentation de ces prix provoque une hausse de plus de 89 % pour l'électricité et de plus de 76 % pour le gaz.

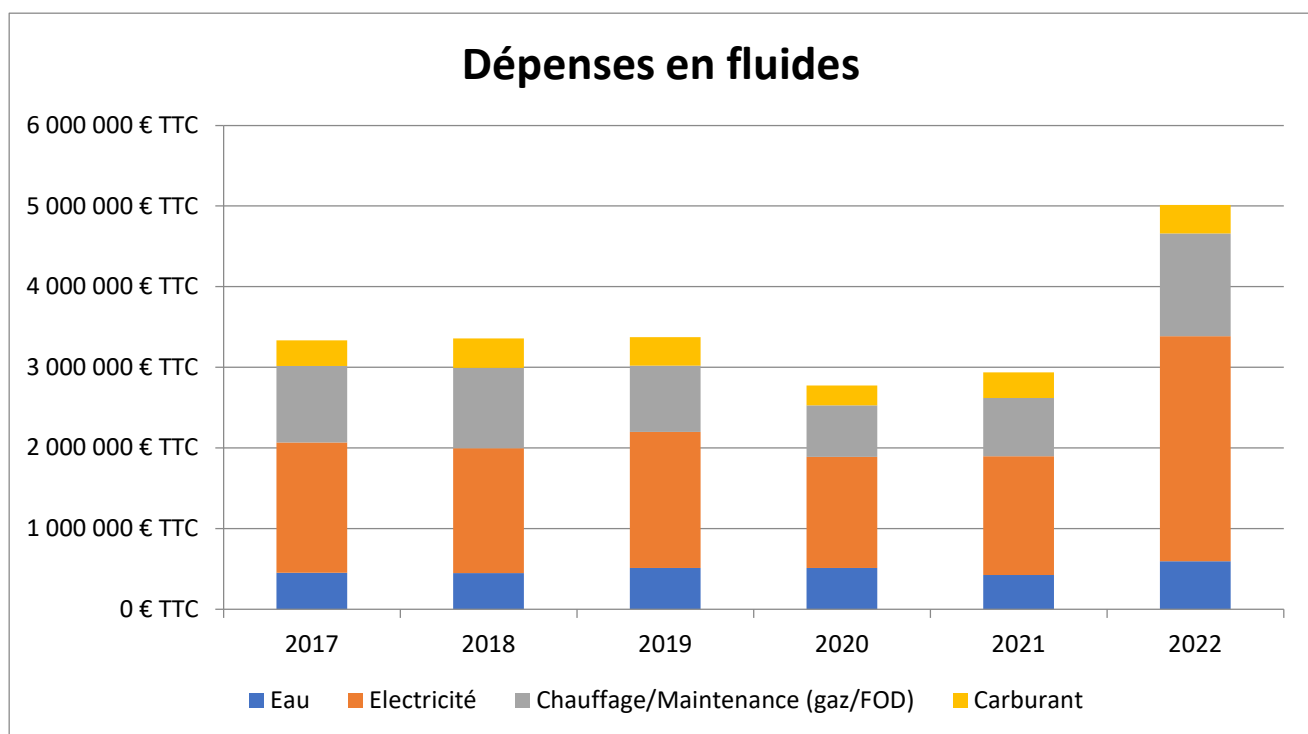
Dans ce contexte, la ville d'Arles doit faire face avec les contraintes qui lui sont propres : 9000 lampadaires sont nécessaires pour éclairer les rues et voiries de la plus grande commune de France, il faut chauffer et éclairer plus de trois cents bâtiments, soit plus de 160 000 m².

Un réseau électrique obsolète, un parc immobilier vieillissant compliquent encore la tâche. Face à l'urgence, un plan d'économies a été lancé pour accélérer la politique de gestion économe de l'énergie, avec la volonté de maintenir le budget de la ville et ses capacités d'investissement, indispensables pour mener à bien la rénovation urbaine.

3.1.1. Un point sur les dépenses énergétiques en 2022

3.1.1.1. Bilan des dépenses de fluides

Année	Eau	Electricité	Chauffage/Maintenance (gaz/FOD)	Carburant
2017	451 325 € TTC	1 615 286 € TTC	947 984 € TTC	320 022 € TTC
2018	448 582 € TTC	1 545 263 € TTC	998 738 € TTC	362 518 € TTC
2019	510 729 € TTC	1 686 977 € TTC	823 170 € TTC	352 243 € TTC
2020	512 347 € TTC	1 376 668 € TTC	636 954 € TTC	248 506 € TTC
2021	421 926 € TTC	1 475 615 € TTC	721 765 € TTC	315 103 € TTC
2022	594 971 € TTC	2 790 623 € TTC	1 272 306 € TTC	354 775 € TTC



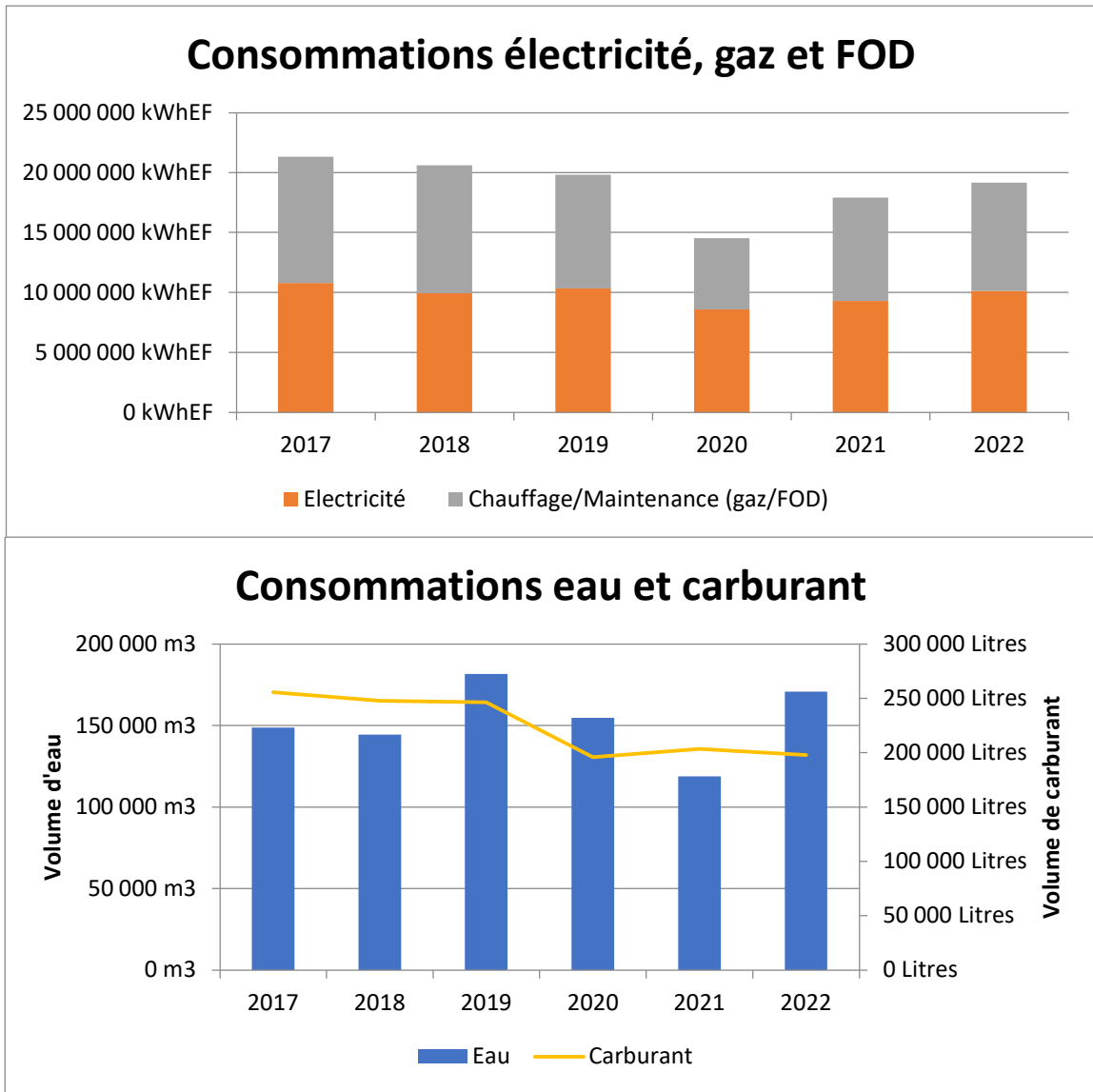
Évolution entre 2021 et 2022 :

- Hausse de la dépense en carburant de 40 k€
 - +13%
- Hausse de la dépense en chauffage/maintenance de 551 k€
 - +76%
- Hausse de la dépense en électricité de 1 315 k€
 - +89%
- Hausse de la dépense en eau de 173 k€
 - +41%

Hausse du coût global annuel de 2 078 k€ soit +71% (coût total de 5 012 k€).

3.1.1.2. Bilan des consommations de fluides

Année	Eau	Electricité	Chauffage/Maintenance (gaz/FOD)	Carburant
2017	148 634 m3	10 791 005 kWhEF	10 527 032 kWhEF	255 797 Litres
2018	144 472 m3	9 939 350 kWhEF	10 670 690 kWhEF	247 649 Litres
2019	181 509 m3	10 327 040 kWhEF	9 496 879 kWhEF	246 218 Litres
2020	154 694 m3	8 579 202 kWhEF	5 934 906 kWhEF	195 921 Litres
2021	118 757 m3	9 300 578 kWhEF	8 604 337 kWhEF	203 466 Litres
2022	170 788 m3	10 118 238 kWhEF	9 034 433 kWhEF	197 845 Litres



Évolution entre 2021 et 2022 :

- Baisse des consommations en carburant de 5 621 litres
 - -3%%
- Hausse de la consommation de chauffage (gaz et FOD) de 430 MWhEF
 - +5%
- Hausse de la consommation d'électricité de 817 MWhEF
 - +9%
- Hausse de la consommation en eau de 52 031 m3
 - +44%

3.1.1.3. Bilan de consommation des fluides par postes

Poste	2021	2022	Projeté 2023
Electricité bâtiments et écoles	0,91 M€	1,95 M€	2,31 M€
Chauffage combustible et maintenance	0,72 M€	1,23 M€	1,49 M€
Electricité voirie	0,42 M€	0,68 M€	1,13 M€
Eau bâtiment	0,38 M€	0,39 M€	0,46 M€
Carburant véhicules	0,32 M€	0,37 M€	0,40 M€
Eau arrosage et WC publics	0,04 M€	0,06 M€	0,07 M€
TOTAL	2,79 M€	4,68 M€	5,86 M€
Evolution (base 2021)	-	+68%	+110%

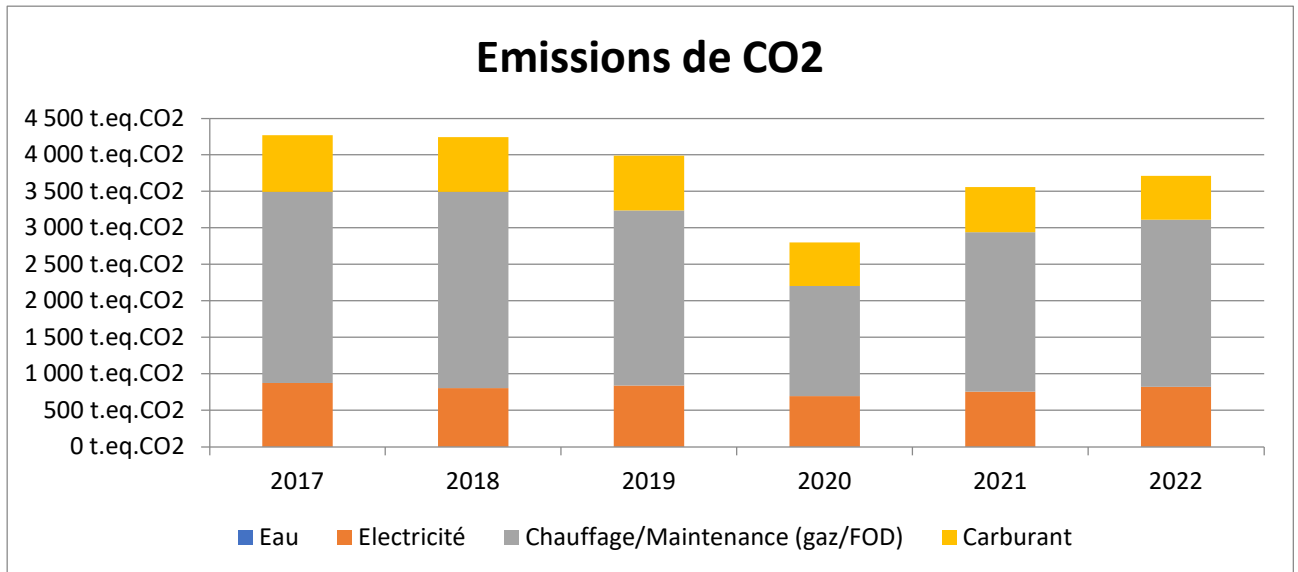
Les fluides représentent désormais 5% du budget de fonctionnement avec près de 5M€ pour le budget 2022. A consommation constante, le budget fluide pourrait avoisiner les 6M€ en 2023 soit plus du double comparé à 2021.

Il est difficile de se projeter sur le coût des fluides à plus long terme. Il devrait tout de même y avoir une baisse par rapport à la hausse historique subie en 2022 et 2023. Cependant les professionnels de l'énergie s'accordent à penser que le coût de l'énergie sera quoi qu'il arrive supérieur au niveau connu avant la crise.

L'inflation galopante du prix de l'énergie a impacté le budget de fonctionnement de la Ville de 1,9M€ sur l'année 2022.

3.1.1.4. Bilan des émissions de Gaz à effet de serre (GES) des fluides

Année	Eau (0,394 gCO2/m3)	Electricité (0,081 kgCO2/kWh PCI)	Chauffage/Maint enance (0,241 kgCO2 kWh PCIgaz // 0,329 kgCO2/kWh PCI FOD)	Carburant (3,07 kgCO2/litre Gazole + GNR // 2,71 kgCO2/litre Essence)
2017	0,059 t.eq.CO2	874 t.eq.CO2	2 619 t.eq.CO2	774 t.eq.CO2
2018	0,057 t.eq.CO2	805 t.eq.CO2	2 684 t.eq.CO2	754 t.eq.CO2
2019	0,072 t.eq.CO2	836 t.eq.CO2	2 400 t.eq.CO2	748 t.eq.CO2
2020	0,061 t.eq.CO2	695 t.eq.CO2	1 509 t.eq.CO2	595 t.eq.CO2
2021	0,047 t.eq.CO2	753 t.eq.CO2	2 185 t.eq.CO2	617 t.eq.CO2
2022	0,067 t.eq.CO2	820 t.eq.CO2	2 291 t.eq.CO2	603 t.eq.CO2



Évolution entre 2021 et 2022 :

- Baisse des émissions de GES des carburants de 14 tonnes équivalent CO₂
 - -2%
- Hausse de la consommation de chauffage (gaz et FOD) de 106 tonnes équivalent CO₂
 - +5%
- Hausse de la consommation d'électricité de 66 tonnes équivalent CO₂
 - +9%
- Hausse de la consommation en eau de 21 kg équivalent CO₂
 - +44%

Hausse des émissions annuelles de 158 t.eq.CO₂ soit +4% (3 713 t.eq.CO₂ au total).

Source des facteurs d'émission, www.bilans-ges.ademe.fr, <https://www.objectifco2.fr>

3.1.2. Des mesures d'économies d'énergie efficaces

Compte tenu du contexte énergétique et de son impact sur le budget de fonctionnement de la ville, un groupe de travail s'est formé. Il a pour objectifs de proposer et d'accompagner la mise en œuvre de solutions permettant de générer des économies d'énergie à court, moyen et long terme.

3.1.2.1. Optimisation des contrats d'achat d'énergie

La généralisation des compteurs Linky a permis d'économiser 40k€/an en 2022 en ajustant au mieux les abonnements électriques de la ville à nos consommations réelles.

A compter du 30 septembre 2023, date de fin du contrat ENGIE COFELY, la Ville va confier au groupement d'achat départemental piloté par le SMED13 ses achats de gaz.

3.1.2.2. Electrification de la flotte de véhicules

Dans le but de réduire les coûts de fonctionnement et de décarboner le parc de véhicules de la ville, 5 voitures électriques ont été acquies et répartis dans les services en 2022 :

- Pool CTM/Chiavary : 3 voitures
- Horodateur parking : 1 voiture
- Police Municipale : 1 voiture équipée d'un dispositif de Lecture Automatique de Plaque d'Immatriculation (LAPI)

Les bornes de recharges sont en cours d'installation.

Pour un investissement de 100 000€ avec comme objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES)

3.1.2.3. Fermeture temporaire piscine Rouget

Début novembre 2022, la décision a été prise de fermer la piscine Rouget jusqu'à l'été 2023, qui a depuis été prolongée. L'économie de cette action est évaluée autour de 200 000€.

3.1.2.4. Responsabilisation des agents et de leurs encadrants sur les économies d'énergie et les bons gestes.

Le retour d'expérience des professionnels de l'énergie et des collectivités en pointe sur ces sujets montre que des actions de sensibilisation et de suivi des consommations auprès des agents permettent une économie de 8 à 15% des dépenses.

Le volume d'économies est directement proportionnel au portage du dossier par les cadres, la direction générale et les élus.

Pour les bâtiments, un plan de sobriété a été mis en place :

- diffusion d'une note à l'ensemble des agents précisant le contexte et présentant les gestes et bonnes pratiques en termes d'économie d'énergie
- suivi renforcé et affichage des consommations trimestrielles sur les 11 sites identifiés:
 - o Centre Technique Municipal
 - o Pôle de Services Publics 1
 - o Pôle de Services Publics 2
 - o Espace Van Gogh
 - o Espace Chiavary
 - o Archevêché
 - o Hôtel de ville
 - o Annexe Plan de la Cour
 - o Ateliers municipaux Camille Pelletan
 - o Musée Réattu

Des actions ont également été menées sur l'utilisation des véhicules municipaux :

- réflexion sur la mise en place d'un contrôle de gestion sur les consommations de carburant.
- sensibilisation sur la présence de traceur GPS sur une partie de la flotte de véhicules

3.1.2.5. Retarder la mise en route du chauffage et en baissant la température de consigne des bâtiments scolaires, administratifs, culturels et sportifs

Pour les sites dont le pilotage du chauffage est centralisé, la décision a été prise de retarder la mise en route à début novembre. Généralement, le chauffage est plutôt mis en service dans la première moitié du mois d'octobre.

Pendant toute la saison de chauffe 2022/2023, les températures de consigne ont été abaissées en moyenne de 1°C dans les bâtiments. Ainsi le chauffage a été paramétré à 19°C au lieu de 20°C dans les sites administratifs, écoles, culturels et locaux associatifs. Pour les sites sportifs, les températures ont également été abaissées en s'adaptant aux sports pratiqués et au ressenti des utilisateurs.

3.1.2.6. Réalisation d'études énergétiques dans le cadre du Schéma Directeur Immobilier Énergétique (SDIE) lancé par le SMED13

Dans le cadre de ses statuts, le SMED13 accompagne ses adhérents dans la transition énergétique. Le syndicat mixte a ainsi lancé un schéma directeur immobilier énergétique (SDIE) sur le patrimoine de plusieurs adhérents. Pour la ville d'Arles, plusieurs bâtiments ont ainsi fait l'objet d'audits énergétiques succincts :

- Archevêché (centre-ville)
- Ateliers Camille Pelletan (Mouleyres)
- Espace Chiavary (Alyscamps)
- Gymnase Fournier (Alyscamps)
- Hôtel de ville (centre-ville)
- Musée Réattu (centre-ville)
- Théâtre municipal (centre-ville)

Le rapport fait un état des lieux concis des bâtiments et propose des actions et travaux à mettre en œuvre, sans chiffrer ni le montant des travaux, ni les économies générées. Ce travail est un outil sommaire d'aide à la décision.

3.1.3. Bilan sur les actions mises en œuvre en 2022

Compte tenu de la multiplicité des facteurs pouvant influencer les consommations d'énergie (rigueur climatique, intermittence d'occupation, facteur humain, panne ou défaillance de matériel, etc.), il est difficile d'évaluer précisément l'impact des actions mises en place.

En revanche, sur les 11 bâtiments faisant l'objet d'un suivi énergétique renforcé, on constate une baisse des consommations d'énergie globale de 30% sur le 4ème trimestre entre 2021 et 2022 qui se traduit par une baisse de la facture de 25%. En considérant un effet similaire sur

l'ensemble des bâtiments de la ville et sur une année complète, cela pourrait représenter une économie globale de l'ordre de 800 000€.

En ajoutant à cela les économies générées par l'optimisation tarifaire des contrats d'électricité et la fermeture provisoire de la piscine Rouget, les économies pourraient avoisiner 1 M€.

3.1.4. Plan Lumière : Melior lux est plus lucis*

Depuis quelques années un plan lumière a été mis en place. Il consiste en un programme de relanternage (relamping) et modernisation de l'éclairage public.

Le parc municipal est maintenant entièrement rénové au centre-ville avec 800 points lumineux remplacé en LED par une technique de remplacement des ampoules en gardant l'enveloppe externe du lampadaire (retrofit)

En 2022, ce relanternage a été réalisé sur 230 installations dont trois villages de Camargue : Le Paty de la Trinité, Saliers et Albaron.

L'étendue du territoire ne rend pas ce travail aisé. C'est ainsi qu'il a été adopté pour certaines nouvelles installations, le principe de systèmes autonomes.

Il a donc été installé des lampadaires solaires autonomes, qui ne nécessite pas d'installation de lignes et de compteurs supplémentaires et qui ne consomme pas d'énergie du réseau.

Les objectifs fixés ont été atteints. Le budget s'est monté à 200 000€ pour l'année 2022.

*Mieux de lumière, c'est plus de lumière

3.1.5. Lutter contre la pollution lumineuse

Une source non négligeable d'économie d'énergie consiste également à abaisser la température de couleur. La température de couleur inférieure ou égale à 3000K (Kelvin) est celle qui doit être utilisée. Il s'agit d'une lumière qui tend vers le jaune.

Ceci a notamment pour objectif de réduire l'incidence de l'éclairage artificiel sur la biodiversité.



Illustration de l'effet de la température de couleur

Un autre dispositif a été mis en place afin de lutter à la fois contre la pollution lumineuse tout en réalisant des économies d'énergie.

Une baisse de l'intensité lumineuse a été privilégiée à la baisse de la température de couleur vers des températures plus basses (inférieure à 3000K).

Ainsi sur l'ensemble des points lumineux du centre-ville, une baisse de l'intensité lumineuse de 23h à 5 h du matin a été mise en place lorsque le matériel installé était compatible.

L'éclairage des bâtiments (Hôtel-de-Ville, église Saint-Trophime, amphithéâtre) est baissé à partir de minuit l'hiver.

Ce dispositif est mis en route à chaque fois que des mises à jour du matériel est réalisé.

Cette baisse d'intensité lumineuse est à peine perceptible pour l'œil humain.

3.2. Economies d'énergie, perspectives pour 2023

Ce travail d'économie d'énergie est doté d'un budget de près de 360 000€ (hors plan de rénovation des écoles et rénovation des réseaux de distribution de chauffage).

3.2.1. Eclairage

3.2.1.1. Eclairage Public, une gestion fine

Le déploiement du « relamping » sera poursuivi, avec des ampoules LED, deux fois moins consommatrices d'énergie.

Il est prévu de traiter 272 points lumineux et l'installation de 18 lampadaires solaires nouveaux.

Le travail de remise à niveau du matériel va se poursuivre par l'installation de timer et de variateurs dans les armoires d'éclairage publics et une mise en liaison afin de pouvoir continuer à déployer la télégestion. Cette généralisation des compteurs électriques « communicants » permettra d'ajuster les abonnements aux consommations réelles.

Afin d'aller plus loin il est envisagé de passer par un Marché de Performance Energétique (MPE). Un opérateur économique finance les investissements puis se rembourse sur une part des économies d'énergie générées.

Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sera lancée au second semestre 2023 pour le montage d'un MPE.

3.2.1.2. Eclairage des bâtiments communaux

La plupart des bâtiments sont équipés avec des luminaires vieillissants dont le rendu visuel ainsi que les consommations d'énergie sont médiocres. Les éclairages Led sont aujourd'hui bien plus performants et économes en énergie.

Le plan lumière prévoit pour 2023 le remplacement des luminaires dans certains sites sportifs

:

- Cercle d'escrime – Complexe Fournier (Alyscamps)
- Gymnase Mauget (Griffeuille)
- Vestiaires plaine des sports (Barriol)

- Gymnase Marcel Cerdan et salle polyvalente Jean Vilar (Raphèle)

En parallèle de ces travaux, les électriciens des bâtiments communaux remplacent régulièrement les luminaires par des Leds. Ainsi les sites suivants sont quasiment complètement relampés en Led :

- Ecole Marie Curie (La Roquette)
- Ecole Auguste Justamond (Monplaisir)
- Ecole Pauline Kergomard (Monplaisir)
- Ecole Marie Mauron (Monplaisir)
- Cantine Municipale – Espace Chiavary (Alyscamps)
- Service nettoyage – Ateliers Camille Pelletan (Mouleyres)

La régie réalise également des opérations de relampage par opportunité : si un luminaire est à remplacer dans une classe, c'est l'ensemble des luminaires de la classe qui est relampé en Led.

Ceci représente un budget de plus de 50 000€ pour un gain estimé entre 15 000€ et 20 000€/an

3.2.2. Electricité : vers une baisse de la consommation

Afin de réaliser des économies d'énergie électrique il va être mise en place systématiquement des équipements légers pour maîtriser la consommation comme des minuteurs, des détecteurs de présence ou de lumière.

3.2.3. Mise en place de la télégestion

La télégestion permet de suivre à distance les bâtiments (chauffage, ventilation, éclairage intérieur, climatisation, eau chaude sanitaire) permettant de réaliser des économies simplement et de manière significative.

Ce dispositif sera adopté pour les bâtiments municipaux mais également aux points lumineux et armoires électriques d'éclairage public.

3.2.4. Chauffage et isolation des bâtiments

Un plan de rénovation des réseaux de distribution de chauffage va être lancé.

La réglementation impose une température de 19° dans les bâtiments communaux (hors équipement sportifs), celle-ci mise en place en 2022 sera pérennisée.

Les travaux du Plan de rénovation des écoles va se poursuivre avec des investissements massifs pour réduire la consommation énergétique (isolation et chauffage).

3.2.4.1. Remplacement de menuiseries et isolation des toitures

L’isolation du bâti est un levier important de la réduction du besoin en chauffage et climatisation et de l’amélioration du confort. Pour 2023 plusieurs opérations sont programmées :

- Remplacement de menuiseries :

- o Ecole d’Albaron
- o Ecole Cyprien Pilliol (Pont de Crau)
- o Musée Réattu (Centre-ville)

- Remplacement de menuiseries et isolation de la toiture

- o Gymnase de l’école Amédée Pichot (Centre-ville)

Pour un budget estimé à 105 000€ pour un gain espéré de 20 000€ à 30 000€/an



Remplacement menuiseries au gymnase Amédée Pichot (2023).

3.2.4.2. Optimisation de la régulation des systèmes de chauffages et climatisation

Pour réduire la consommation d’énergie, il est indispensable de pouvoir paramétrer le chauffage et la climatisation en fonction de l’occupation. Plusieurs opérations sont prévues en 2023 pour mettre en place une régulation ou améliorer le système existant :

- Mise en place de télégestion pour paramétrer le chauffage et la climatisation à distance

- o Médiapôle Saint-Césaire (Centre-ville)
- o Mairie annexe de Salin de Giraud

- Pilotage des émetteurs depuis la télégestion existante

- o Salle polyvalente de Salin de Giraud

o Centre Technique Municipal (Barriol)
Pour un budget de 30 000€ pour un gain estimé entre 5 000€ et 10 000€/an

- Rénovation de la climatisation de l'Espace Van Gogh

L'Espace Van Gogh est de loin le site le plus consommateur de la ville d'Arles en électricité et en chauffage. L'un des postes le plus énergivore de ce site est la production d'eau glacée. La climatisation fonctionne pour le rafraîchissement l'été et toute l'année pour le processus de déshumidification qui est indispensable pour la conservation des archives municipales et des ouvrages du fonds ancien.

Une étude de faisabilité a été confiée à un bureau d'étude pour proposer des solutions techniques économes en énergie. Un programme de travaux va être défini en s'appuyant sur cette étude. La reprise de certains réseaux devrait générer des économies d'énergie mais l'enjeu de ces travaux est de pérenniser la continuité de service de la climatisation dans les salles d'archives.

Budget pour l'étude 20 000€ et pour travaux estimé à 180 000€

3.2.5. Réalisation de diagnostics énergétiques sur des bâtiments communaux

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône subventionne des projets de la ville à travers le dispositif CDDA (Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement). Pour Arles, le CDDA 2021 / 2023 se poursuit jusqu'à son terme, mais le prochain contrat 2025 / 2027 sera un CDTE (Contrat Départemental de Transition Ecologique).

Pour les bâtiments communaux, cette évolution oblige à fournir des diagnostics énergétiques pour chaque opération de rénovation faisant l'objet de travaux subventionnés. En parallèle, le dispositif éco énergie tertiaire impose la réalisation d'actions et de travaux visant à réduire de 40% les consommations d'énergie à l'horizon 2030 pour les sites tertiaires supérieurs à 1 000 m².

Afin d'accompagner les collectivités, le CD 13 apporte un financement de 40% sur ces diagnostics.

Les sites qui vont faire l'objet de diagnostics approfondis sont les suivants :

- Espace Chiavary (Alyscamps)
- Bourse du Travail (Alyscamps)
- Pôle de Service Public 1 (Alyscamps)
- Espace Van Gogh (Centre-ville)
- Piscine Rouget – Tournesol (Trinquetaille)
- Piscine Berthier (Trébon)
- Ecole de Gimeaux
- Musée Réattu (Centre-ville)
- Ecole Maternelle du Cloître (Centre-ville)

Le marché est en cours de préparation, son exécution devrait débuter en fin d'année 2023 pour un coût en investissement de 153 000€ financé en partie par le dispositif CDTE (Communauté Départementale pour la Transition Énergétique).

3.2.6. Rationaliser l'occupation des bâtiments communaux en regroupant les services dans des bâtiments moins énergivores.

Une étude a été confiée fin août 2022 au Cabinet ESPELIA pour rationaliser le positionnement des services centraux administratifs. Les buts poursuivis sont de regrouper les services sur 3 bâtiments fonctionnels et performants (PSP1, PSP2, Chiavary).

Il s'agira de financer une restructuration lourde de Chiavary et de vendre les bâtiments inutilisés (immeubles Balze et Plan de la Cour) ou de les valoriser autrement (Archevêché).

Le programme de cession en cours (ancien collège Mistral, ancienne école Léon Blum) permettra en 2023 d'économiser 130 000€ sur les consommations de fluides de ces locaux.

3.2.7. Sensibilisation à l'économie d'énergie.

Afin de pallier une consommation d'énergie peu productive, un travail avec les services technique de la ville d'Arles et la police municipale a été mis en place.

Les agents de la police municipale vérifient sur le terrain les éclairages nocturnes des commerces et des points lumineux dans le respect de la réglementation en vigueur.

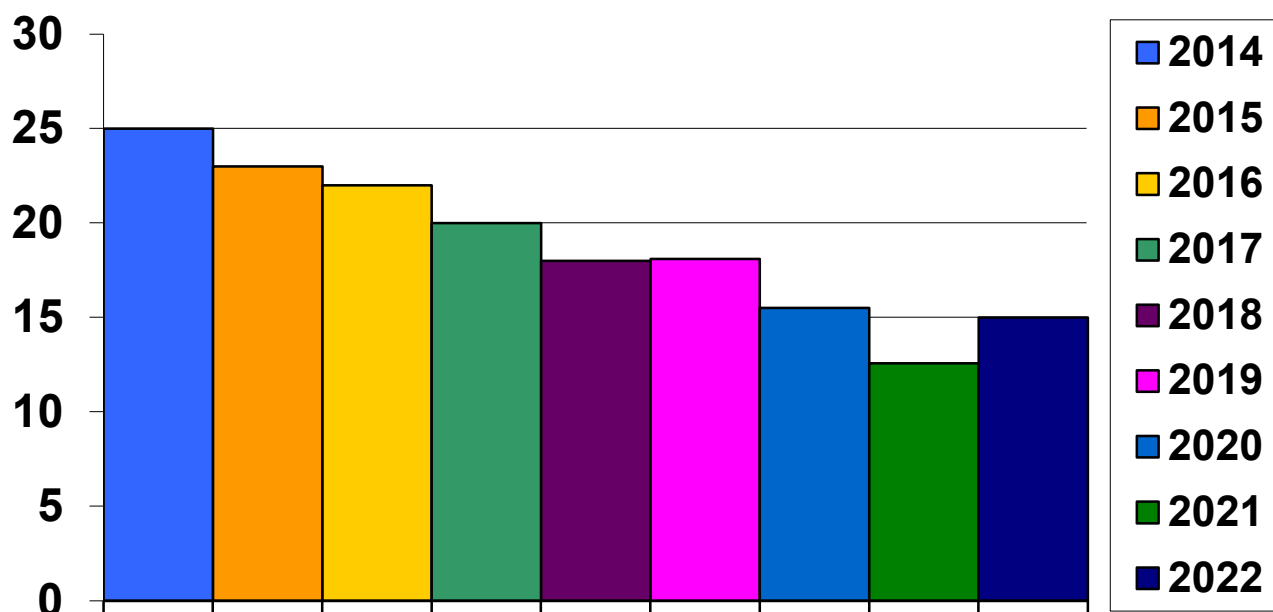
4. Suivre la qualité de l'air

4.1. Mesures de la qualité de l'Air

La ville dispose d'une station de mesure gérée par l'association ATMOSUD. Implantée sur le Boulevard des Lices.

Elle analyse quotidiennement les émissions des principaux polluants normés concernant la ville : Dioxyde d'Azote et Particules fines. Tous deux, mais particulièrement le Dioxyde d'Azote, sont des traceurs de pollution liée au trafic routier. L'Ozone est aussi mesuré mais à une échelle plus large que la ville d'Arles. Depuis l'année 2022 ce suivi est effectué par le PETR.

Dioxyde D'Azote NO2 ($\mu\text{g}/\text{m}^3/\text{an}$)

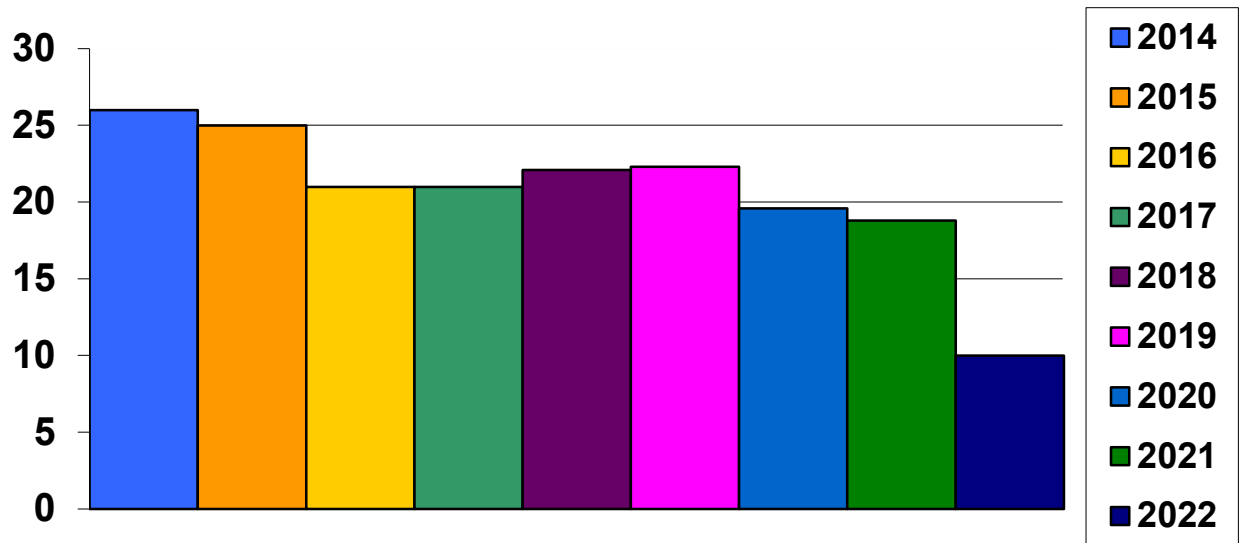


Pour 2022,

- la moyenne annuelle en NO2 en station d'Arles est de $15 \mu\text{g}/\text{m}^3$ (moyenne inférieure à la Valeur Limite pour la santé humaine de $40 \mu\text{g}/\text{m}^3/\text{an}$; moyenne supérieure à la Ligne Directrice de l'OMS de $10 \mu\text{g}/\text{m}^3/\text{an}$)
- la moyenne annuelle en PM10 est de $19 \mu\text{g}/\text{m}^3$ (moyenne inférieure à la Valeur Limite pour la santé humaine de $40 \mu\text{g}/\text{m}^3/\text{an}$; moyenne supérieure à la Ligne Directrice de l'OMS de $15 \mu\text{g}/\text{m}^3/\text{an}$)

Une tendance à la diminution ces dernières années est constatée pour ces deux polluants (constatée aussi ailleurs en région) en raison, entre autres, des améliorations techniques du parc de véhicules moins émissif.

Particules PM10 (µg/m³/an)



L'INDICE ATMO

AtmoSud a développé l'indice ATMO.

L'indice ATMO est un indicateur journalier de la qualité de l'air calculé à partir des concentrations dans l'air des polluants réglementés tels que le dioxyde d'azote (NO₂), l'ozone (O₃), le dioxyde de soufre (SO₂) et les particules fines (PM₁₀ et PM_{2,5}). Il correspond au plus dégradé des sous-indices calculés pour chacun des polluants. Il est mis à jour vers 12h quotidiennement. Ainsi, sur une journée, il peut varier entre le matin et le soir. Il est à noter que Arles n'est pas concernée par la pollution au SO₂. En effet ce polluant mesuré sur plusieurs années à Arles a toujours révélé des taux extrêmement bas, c'est pour cela qu'il n'est plus mesuré aujourd'hui. Le SO₂ traduit essentiellement une pollution industrielle, il est très contrôlé dans la région de Fos sur Mer.

La consultation de cet indice ATMO est disponible sur le site d'Atmosud : <https://www.atmosud.org/>

4.2. Etude du Bilan de Gaz à effet de serre (GES)

La Loi d'Engagement National pour l'Environnement n° 2010-788 du 12 juillet 2010 a posé le principe d'une généralisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit de réaliser un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre, d'identifier et de mobiliser les gisements de réduction de ces émissions.

Conformément à l'article L 229 – 25 du code de l'environnement, les collectivités de plus de 50 000 habitants sont obligées de réaliser, tous les 3 ans un Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) sur la base de leur patrimoine et de leurs compétences.

Il s'agit à cet effet de réaliser un bilan d'émissions de gaz à effet de serre « patrimoine et compétences » pour la commune d'Arles ;

Ce bilan doit :

- Quantifier les émissions de gaz à effet de serres liées au patrimoine et à l'exercice des compétences de la collectivité. Cette notion regroupe toutes les sources nécessaires à l'activité de la collectivité, permettant en particulier l'exercice de ses compétences par le biais du travail des élus et des services de la collectivité. Dans cette approche la collectivité est vue comme une organisation, au même titre qu'une entreprise. Les émissions sont celles générées par le fonctionnement des activités des services de la collectivité et la mise en œuvre des compétences via une approche organisationnelle.
- Qualifier le niveau d'avancement et d'organisation de la collectivité dans une démarche de prise en compte à tous les niveaux de l'objectif de réduction des gaz à effet de serre. Il ne s'agit pas de faire un audit détaillé mais de définir si l'organisation et l'expérience de la collectivité est propice ou non au changement et à la mise en œuvre d'un plan climat.
- Identifier les leviers d'action pour la réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES ainsi que les principales opportunités de production d'énergie renouvelables par la collectivité.

Cette étude devra démarrer en 2023/2024.

5. Les énergies renouvelables : une richesse pour le territoire

Dans une commune classée au Patrimoine Mondial de l'UNESCO pour son patrimoine bâti et ses espaces naturels, il n'est pas facile de trouver des terrains ou mêmes des toitures pour installer des panneaux solaires ou des éoliennes.

En 2022, l'étude du PETR sur le potentiel photovoltaïque des bâtiments de la ville d'Arles mettait en évidence l'intérêt que représentait les toitures du groupe scolaire de Mas-Thibert pour la production d'électricité. Le site ayant par ailleurs des consommations électriques importante toute l'année et notamment l'été avec son centre aéré, le projet s'est orienté vers de l'autoconsommation. L'électricité produite par la centrale sera consommée par le groupe scolaire et le surplus de production revendu à EDF via le mécanisme de l'obligation d'achat. Dans le cadre de la 2ème phase de l'étude du PETR, des études de faisabilité sont en cours de réalisation.

Elles permettront de :

- programmer les travaux pour la centrale PV en autoconsommation individuelle sur le groupe scolaire de Mas-Thibert
- lancer une étude sur l'autoconsommation collective autour des principaux sites consommateurs du centre-ville (Espace Van Gogh, PSP1 et PSP2, hôtel de ville, musée Réattu, théâtre antique, archevêché) avec des centrales PV installées en périphérie (CTM, parking Hortus, GS Barriol, parking P2, Complexe Fournier, Ecole des Alyscamps, parking ancienne caserne, groupe scolaire de Trinquetaille (Frank Benoit)

Les investissements nécessaires sont de l'ordre de 30 000€ pour l'étude et de 190 000€ pour les travaux, avec un gain estimé entre 50 000€ et 70 000€/an.

L'année 2023 a également vu la mise en œuvre de la loi d'accélération des énergies renouvelables, avec l'identification par toutes les communes, de zone d'accélération des énergies renouvelables. Cette démarche nationale doit permettre de prioriser le développement de toutes les énergies renouvelables, en tenant comptes des contraintes environnementales et réglementaires. Il sera également ouvert à la commune la possibilité de définir des zones d'exclusion de certain type de production d'énergie renouvelables.

Cette démarche est également l'occasion de regarder l'ensemble des projets photovoltaïques en prospections avec ouvertures de zone non-construites compatibles avec ces usages (terrains anthropisés).

6. Adaptation au changement climatique

Le monde scientifique prévoit un changement climatique important sur l'Europe et plus particulièrement sur la France où nous devrions en percevoir des effets forts et rapide.

Ce dérèglement entraîne des conséquences déjà palpables qu'il convient d'identifier afin d'essayer d'apporter une réponse locale dans la limite des prérogatives de la collectivité et de nos moyens d'actions sachant que tous les risques majeurs sont amplifiés par les effets du changement climatique : submersion marine, inondation, canicule, sécheresse...

6.1. Lutte contre les espèces invasives

La commune d'Arles possède sur son territoire une de plus grandes zones humides d'Europe. Elle subit peut être plus qu'ailleurs les impacts liés à la prolifération d'espèces invasives comme le moustique tigre a pris place dans notre territoire et nos jardins ou comme la jussie et le baccaris.

La commune d'Arles dispose d'un plan d'action en partenariat avec l'EID (Entente interdépartementale pour la démoustication du littoral méditerranéen) pour lutter contre la prolifération du moustique tigre, avec surveillance de sites et traitement lors de signalement (vides sanitaires, réseau pluvial, ...).

Ce plan comprend également le traitement des sites péri-urbain propices à l'éclosion de larves de moustique, Aedes Caspius et auquel c'est rajouté l' Aedes Albopictus dit moustique tigre, comme le marais de Beauchamp entre les quartiers est de l'agglomération et le quartier de Pont de Crau.

Ce plan d'action est financé à hauteur de 25 000€ sur le budget communal pour l'année 2022.

6.2. Gestion des risques climatiques

6.2.1. Submersion marine

On oublie parfois qu'Arles compte 32 km de littoral. La commune est donc directement concernée par les submersions marines risque d'érosion du littoral et le recul du trait de côte d'ici 30 à 50 ans et qui peuvent radicalement modifier la Camargue telle que nous la connaissons. La connaissance des phénomènes à venir est primordiale pour pouvoir anticiper leurs conséquences.

Au niveau national, la loi Climat et Résilience (loi du 22 août 2021) incite les communes concernées à s'inscrire sur la liste des communes littorales concernées par le recul du trait de côte.

Ces communes bénéficieront d'outils spécifiques pour éclairer les enjeux liés à l'adaptation de leurs actions en matière d'urbanisme et de politique d'aménagement.

Elles doivent en particulier réaliser une carte d'exposition de leur territoire au recul du trait de côte à 30 ans et 100 ans aidées à hauteur de 80% par l'État.
Cette carte devra être intégrée dans leur document de planification (PLU).
La commune d'Arles par délibération du 19 mai 2022 a décidé d'adhérer à ce dispositif.

En 2023, la commune a signé avec le SYMADREM et trois autres communes littorales (Port-Saint-Louis-du-Rhône, Les-Saintes-Maries-de-la-Mer et le Grau-du-roi), une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration des cartographies locales d'exposition au recul du trait de côte de 0 à 30 et de 30 à 100 ans.

6.2.2. Inondation

Le risque inondation est lié aux crues du Rhône mais également aux ruissellements induits par des orages de plus en plus violents. S'il existe un service d'alerte des crues fiable pour le Rhône qui a permis depuis plusieurs années d'anticiper les crues et de mettre en place un plan d'alerte et de secours, il est cependant difficile de prévoir les épisodes orageux. C'est pourquoi la commune doit se tenir prête à intervenir rapidement. L'une des mesures préventives est également le repérage des points noirs liés au ruissellement.

En 2023, la ville participe à une action de commémoration des inondations de 2003, organisées par le SYMADREM (GEMAPIen et gestionnaire des ouvrages de protection contre les crues du Rhône de Vallabrègues à la mer) et le CPIE. Cette action a pour but d'entretenir la mémoire et la culture du risque sur le territoire (conférences, expositions, ateliers de sensibilisation).

6.2.3. Canicule

Le « Plan canicule » est travaillé avec le CCAS. Il permet de répertorier les personnes les plus vulnérables (personnes âgées, seules...) qui peuvent s'inscrire sur le serveur de la ville. Ces personnes peuvent ainsi être rappelées automatiquement en cas d'épisode caniculaire et recevoir des consignes.

Le CCAS s'assure également en période de canicule, la sécurité de ces personnes (suivi des personnes à risques, des salles climatisées sont mises à disposition du public dans la journée). En 2023, les piscines municipales ont été ouvertes en accès libre aux habitants durant l'épisode de canicule du mois d'août.

6.2.4. Le plan communal de sauvegarde

Il permet de recenser les risques, de prévoir les organisations nécessaires à leur gestion, il intègre également un repérage des points noirs.

Un serveur d'alerte cartographique est également en place. Il permet de géolocaliser les personnes inscrites sur ce serveur et ainsi de ne prévenir d'un risque que les personnes concernées.

En 2023, la commune a actualisé son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et a maintenu son abonnement à « PREDICT » organisme permettant d'anticiper les risques

hydrométéorologiques, pour gérer les alertes météo (pluie, orages, vents). La ville a également participé à une simulation d'accident industriel sur un site chimique de Fos sur mer, permettant ainsi d'évaluer son dispositif d'alerte auprès de la population (appels vocaux et SMS). Le dispositif d'alerte a été actionné 10 fois en 2023 sur divers risques (vent, orages, canicule, submersion, feux de forêt et crue du Rhône).

Sur un plan organisationnel, l'agent en charge de la prévention des risques a rejoint le service « Grands projets et planification territoriale » pour intégrer pleinement la dimension prévention des risques naturels et industriels dans les documents de planification.

7. Le Développement durable dans la commande publique

7.1. La commande publique, que dit la réglementation

En 2022, la Commande Publique de la Ville d'Arles, en concertation avec les services gestionnaires, a poursuivi l'intégration du Développement Durable dans ses marchés publics. Cette obligation faite à l'acheteur public figure dans le code de la commande publique, dans ses articles L2111-1 (définition préalable des besoins), L2112-2 (conditions d'exécution d'un marché public), L2152-2 (offre irrégulière), R2111-10 (spécifications techniques), R2152-7 (critères) et R2152-4 (offre anormalement basse).

Depuis la loi AGECE (anti-gaspillage pour une économie circulaire) n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et son décret n° 2021-254 du 9 mars 2021, la réglementation fait obligation, pour certains produits ou catégories de produits, de respecter des proportions minimales de montant annuel d'achat de biens issus du réemploi ou réutilisation ou intégrant des matières recyclées.

Enfin, il convient également de réfléchir collectivement pour intégrer les impératifs découlant de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite aussi loi « Climat et résilience ». Cette loi inclut plusieurs mesures destinées à mieux prendre en compte le développement durable lors de la passation et l'exécution des contrats de la commande publique. La mission Développement Durable sera en appui pour avancer dans cette réflexion et pour diffuser les informations à tous les services.

7.2. Intégrer le Développement Durable dans les commandes publiques

La commande publique est régie par le code de la commande publique. Celle-ci regroupe des domaines très différents : fournitures, travaux, études, fourniture d'énergie et de carburant etc....

Il y a aura donc pour chaque secteur une démarche différente, des critères différents à mettre en place afin d'intégrer le Développement Durable dans les marchés publics.

En 2021, la municipalité n'a pas été concernée par les segments des achats (fournitures) au titre de la réglementation, mais elle s'y est préparée.

Ainsi en 2022, elle a pu inclure des critères de développement durable dans 40 de ces marchés de fourniture sur un total de 51, notifiés et représentant 78% du total.

Cela a représenté :

22% des marchés < à 40 000 €HT

2% des marchés compris entre 40 000 €HT à 89 999,99 €HT

6% des marchés compris entre 90 000 €HT à 214 999,99 €HT

25% des marchés dont le montant est > 215 000 €HT

Les critères principalement utilisés concernent les performances en matière de développement durable, que ce soit dans le processus de production / transformation / distribution des fournitures que dans la politique environnementale de l'entreprise liée aux transports et livraisons.

L'acheteur demande aux candidats de justifier des mesures prises pour réduire la consommation d'énergie (électricité, gaz), de ressource naturelle (économie d'eau) en lien avec le marché concerné, pour limiter les emballages et les déchets, favoriser le tri et le recyclage, mais aussi l'aspect social par l'emploi de personnes en situation de handicap ou d'aide au retour à l'emploi pour l'exécution du marché considéré.

Par ailleurs, l'acheteur valorise les entreprises qui mettent en place des formations à l'éco conduite de leurs chauffeurs, tout comme celles qui rationalisent les livraisons (regroupements, optimisation des tournées).

Ces éléments sont demandés dans le cadre de mémoire fourni par l'acheteur dans le dossier de consultation des entreprises, à compléter par chaque candidat et à remettre dans l'offre. Ce document devient contractuel avec le titulaire du marché conclu.

Des critères en lien avec le développement durable sont également intégrés dans d'autres types de marchés et les éléments introduits peuvent varier en fonction de l'objet du marché. C'est ainsi que la notion de circuit court a pu être prise en compte dans certains marchés de denrées alimentaires (lancés par l'ancien EPARCA).

Des marchés avec clauses d'insertion sociale ont aussi été conclus, pour les prestations de nettoyage.

L'année 2022 a également été marquée par l'introduction d'objectifs de développement Durable dans les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP) c'est à dire que le bien ou la prestation achetée devra par lui-même porter une attention à l'environnement.

Ainsi l'on retrouvera l'intégration de clauses de Développement Durable via des labels (écolabel, produits issus de l'agriculture biologique, papier recyclé...), de conditions d'exécution pour rationaliser les livraisons, assurer la limitation, le tri, le recyclage et la valorisation des déchets, développer les circuits courts et intégrer des clauses d'insertion sociale lorsque cela est possible.

Cette analyse se fait au cas par cas en fonction du dossier.

Toutefois le Développement Durable a un coût non négligeable qu'il faut avoir la capacité d'absorber (produits plus chers, faire de l'insertion a un coût élevé également), ce qui pose la question des choix (flambée des prix, restrictions budgétaires).

7.2.1. Un exemple de ce qui a pu peut-être fait

Le Service Communal d'Hygiène et de Santé vise à préserver la santé des populations sur les thématiques : habitat, bruit, eau, alimentation, régulation des animaux errants (fourrière animale) et la gestion des cadavres d'animaux, régulation des nuisibles (centre 4D : Désinfection, Désinsectisation, Dératisation, Dépigeonnisation).

Le service développe une offre de vaccination et de conseils aux voyageurs.

Ainsi dans le cadre de la passation d'un marché de fourniture et de livraison de vaccins le Développement Durable a été pris en compte, au niveau du Cahier des Clauses Administratives (CCAP), dans le paragraphe concernant les modalités d'exécution des prestations, une clause environnementale a été rajoutée.

Il a été donc précisé que le titulaire veille à prendre en compte le développement durable tout au long de l'exécution du marché :

- Dans son processus d'approvisionnement ;
- Dans sa gestion administrative ;
- Dans la logistique.

Le titulaire a dû s'engager sur une pratique professionnelle vertueuse en termes de développement durable : tri des déchets, choix de fournitures administratives éco responsables, gestion énergétique des bâtiments....

Sur la logistique il s'est engagé sur la gestion d'un parc de véhicules propres et/ou récents avec des taux d'émission de CO₂ maîtrisés, sur l'éco conduite et à la limitation des flux logistiques.

Dans son offre du Cadre de Mémoire Technique (CMT), le titulaire a dû présenter sa démarche en matière de développement durable pour l'exécution du marché.

7.3. 2023, encore du chemin à parcourir

Il convient de poursuivre les actions déjà engagées pour sensibiliser les services et veiller au respect des obligations liées à la réglementation évolutive en la matière.

Notamment, depuis la loi AGEC n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire il y a obligation de respecter des proportions minimales de montant annuel d'achat de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées.

Un reporting des achats réalisés dans l'exécution des marchés doit être mis en œuvre.

La démarche de sensibilisation auprès des services, initiée par le service achats lors de l'élaboration des dossiers de consultation, pourra s'accroître avec l'appui du service Développement durable.

La prise en compte de thématique Développement Durable dans un projet doit s'anticiper pour être correctement intégrée dès la définition du besoin et suivie lors de sa réalisation.

D'ici le 22 août 2026, tous les marchés devront contenir un critère et une clause ayant des considérations environnementales ainsi que des Conditions d'exécution prenant en compte des considérations relatives au domaine social ou à l'emploi, notamment en faveur des personnes défavorisées :

- Performances en matière de développement durable ou Valeur environnementale en lien avec l'objet du marché
- Clause d'insertion sociale (sans critère) : marchés avec un minima d'heures à respecter, calculé en fonction du montant prévisionnel du marché en relation avec le facilitateur social

Au niveau de la passation des marchés, le développement durable doit avoir un poids plus conséquent dans la pondération des critères de jugement des offres, pour contre balancer le prix (le développement durable a un coût que l'acheteur doit intégrer dans son enveloppe financière dès la définition du besoin).

- Accompagner dans l'analyse des critères les services.

Plus de transversalité en associant le service du Développement Durable pour informer et accompagner les services opérationnels sur le montage des dossiers et sur l'analyse des critères de Développement Durable, les aider dans la réflexion en concertation avec le service achat.

L'ouverture aux variantes « écologiques » peut être également un moyen pour l'acheteur de donner un signal fort de son engagement vers une démarche environnementale, même si cela amène à analyser potentiellement davantage d'offres.

Au niveau de l'exécution des marchés, l'acheteur doit aussi mettre en place des contrôles précis réguliers pour s'assurer du respect par les titulaires des engagements annoncés dans leurs offres afin de ne pas remettre en cause la mise en concurrence et l'attribution des marchés. Des mesures coercitives (mise en demeure, pénalités, etc.) doivent pouvoir être appliquées.

La marge de progression est encore grande, elle doit nécessairement passer par plus d'informations et de formations auprès des services mais également auprès des élus. Ce seront les objectifs de la collectivité pour l'année 2023 et suivantes.

8. Biodiversité : les milieux, les ressources et des Hommes

8.1. Préserver et participer à la gestion des espaces naturels

Arles est membre des instances de gouvernance du Parc Régional de Camargue et des Alpilles, des Réserves Naturelles, Nationales (l'Ilon, du Vigueirat, Tour du Valat, de la Réserve Nationale de Camargue), de nombreux sites Natura 2000.

En 2022, la ville a contribué aux organismes suivant :

- Cotisation rivages de France 1000€
- Le Parc naturel régional de Camargue (PNRC) subvention de fonctionnement 106 000€
- Domaine de la Palissade subvention 100 000€
- Migrateurs du Rhône méditerranée pour concours divers 2000€
- Provence Fluviale participation 15 000€
- Amis du Vigueirat subvention fonctionnement 80 000€

L'ensemble de ses subventions et participations s'élèvent à un total de 329 000€.

En 2023, la ville participera de nouveau au soutien de ces organismes.



Inauguration des travaux pour l'accueil du public dont les personnes à mobilité réduite au Domaine de la Palissade

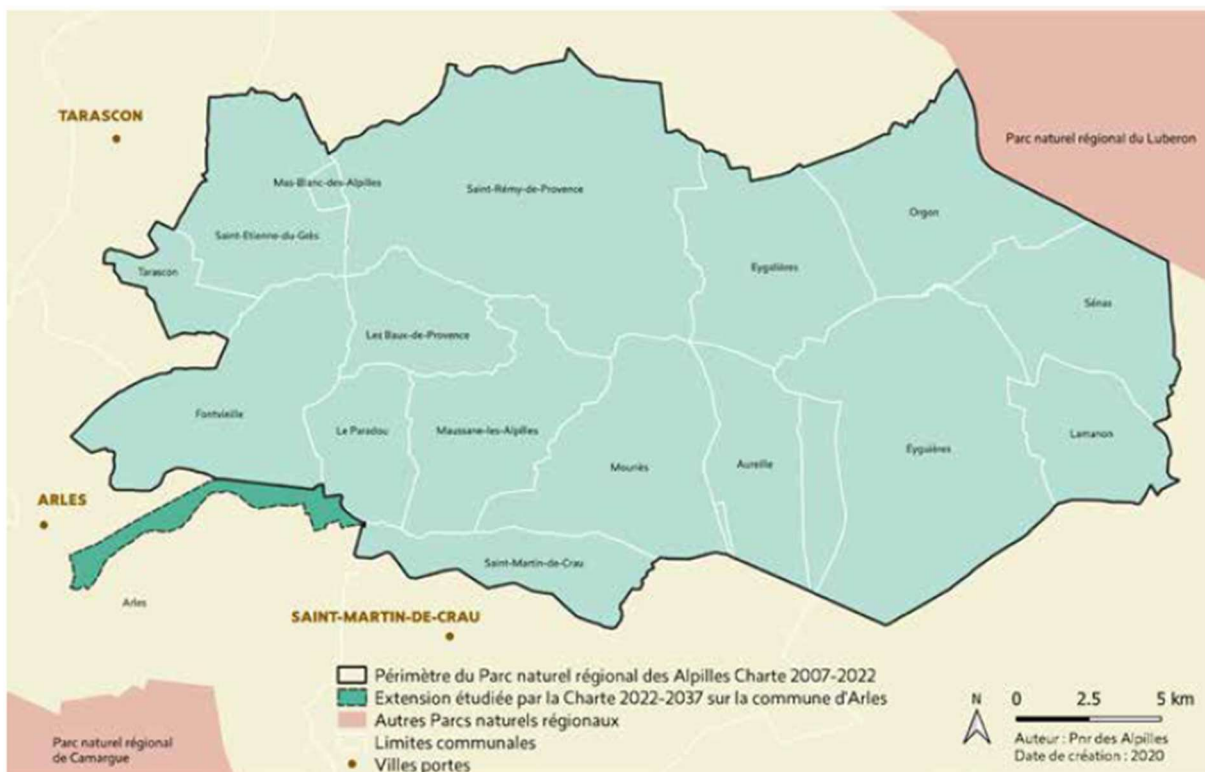
8.1.1. Arles dans le Parc Naturel régional des Alpilles (PNRA)

Reconnues comme un territoire au patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel de niveau national, voire international, les Alpilles ont sous l’impulsion des communes concernées et de la Région Provence-Alpes-Côte d’Azur, d’une démarche de labélisation en Parc Naturel Régional en 2000.

Le Parc naturel régional des Alpilles a été classé en janvier 2007 pour 12 ans.

La durée du classement a été depuis portée à 15 ans par la loi biodiversité de 2016, puis prorogé jusqu’en 2023 à la suite de la pandémie COVID 19.

Par délibération n°18-470 du 29 juin 2018, la région a délibéré afin de lancer la procédure de renouvellement de la Charte du Parc naturel régional des Alpilles. Dans cette nouvelle Charte Il a été proposé d’intégrer une partie du territoire communal arlésien, comprenant une partie de la plaine de Montmajour, jusqu’aux marais de Beauchamp.



Extension du PNRA sur la commune d’Arles

En 2022 la commune d’Arles a délibéré pour intégrer le Parc naturel régional des Alpilles.

En 2023 par le Décret no 2023-991 du 25 octobre 2023 portant classement du parc naturel régional des Alpilles, l’Etat a décrété le classement du Parc naturel régional des Alpilles pour une durée de 15 ans incluant la commune d’Arles dans son périmètre.

8.1.2. Réseau RAMSAR

La Convention de Ramsar est un traité intergouvernemental mondial fournissant le cadre de l'action nationale et de la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides et de leurs ressources. C'est le seul traité mondial consacré à un écosystème particulier.

La Convention a été signée le 2 février 1971 dans la ville de Ramsar à l'initiative de M Luc Hoffman.

C'est un réseau mondial avec 172 pays et 2455 sites, dont 52 sites d'importance internationale en France dont 40 en métropole et 12 en outre-mer.

La Camargue a été classée site Ramsar numéro 346 le 1er décembre 1986. Le Parc Naturel Régional de Camargue est l'organisme gestionnaire.

La commune d'Arles fait partie de ce réseau depuis cette date.

En 2015 un nouveau label nommé Ville Ramsar est créé.

C'est une accréditation pour les villes qui démontrent des relations fortes et positives avec les zones humides et ce pour une durée de 6 ans renouvelable. La commune d'Arles s'est portée candidate pour obtenir ce label « ville RAMSAR ». Une réponse est attendue courant 2025.

Dans l'attente, un comité local a été créé, visant à porter la candidature de la ville et mener des actions de promotions des zones humides sur le territoire et au travers du réseau à des échelles territoriales différentes (locale, nationale et internationale).

8.1.3. Renouveau du Label Territoire Engagé pour la Nature (TEN)

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, entre 1982 et 2018, les sols artificialisés ont progressé de plus de 106% au détriment des sols cultivés et des milieux ouverts (prairies landes maquis...) d'après les chiffres de l'Observatoire régional de la biodiversité (<http://www.observatoire-biodiversite-paca.org/>).

Les collectivités ont donc un rôle majeur à jouer pour préserver, restaurer, reconquérir, valoriser cette biodiversité dans les territoires et entraîner l'ensemble des acteurs dans cette dynamique.

Territoires Engagés pour la Nature (TEN) est un programme conjoint du ministère de la Transition écologique et de Régions de France. Il est porté par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et par des collectifs régionaux dans chacune des régions volontaires (à ce jour 53 collectivités sont reconnues en région Provence Alpes Côte d'Azur). Il s'agit de mener des actions territorialisées du Plan National Biodiversité qui constitue le volet "collectivités locales.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, la démarche est portée par la Région Sud, l'Office Français de la Biodiversité (OFB), la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), La Direction Régionale de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF), l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, et l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement (ARBE).

Cette dernière porte l'animation du dispositif.

L’objectif de la démarche est de faire émerger, reconnaître et accompagner des plans d’actions locaux en faveur de la biodiversité en s’inscrivant dans la durée et dans une démarche de progrès.

L’engagement permet de bénéficier d’un accompagnement de la cellule d’animation et de partenaires relais pour faire émerger, formaliser, le plan d’action. Mener les projets, et d’obtenir une valorisation nationale, régionale ou locale, et d’augmenter ainsi l’attractivité de son territoire.

La ville d’Arles est déjà reconnue « Territoire Engagé pour la Nature » et s’est engagée dans un plan d’actions à 3 ans qui lui a permis d’obtenir le renouvellement de son label en 2023 pour 3 années supplémentaires en développant 4 axes d’interventions :

- Action 1 : Végétalisation urbaine
- Action 2 : Valorisation du site des marais de Beauchamp
- Action 3 : Etude sur une ceinture verte (Cité verte)
- Action 4 : Lutte contre les îlots de chaleur et adaptation au changement climatique



Remise Label TEN commune d’Arles convention annuelle régionale des maires, Marseille (novembre 2023)



Diplôme TEN ville d'Arles (2023)

8.2. Préserver et enrichir la biodiversité des espaces urbains et péri-urbains

8.2.1. Beauchamp

Espace Naturel, ZNIEFF et site Natura 2000 géré par le PNRC, le site des Marais de Beauchamp est une zone humide à la sortie de l'agglomération.

Relique zone des marais de la Vallée des Baux, le site de Beauchamp permet de comprendre l'histoire de ce territoire. Il témoigne de l'importance de la gestion de l'eau à Arles, illustre l'évolution des paysages à la suite des aménagements tout en conservant une grande richesse floristique et faunistique aux portes de la ville.

La ville assure la gestion de cet espace remarquable. Avec l'aide du Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) PACA. L'entretien est assuré par la Régie REGARD qui travaille avec du personnel en insertion professionnelle.

En 2023, un nouveau marché d'entretien est réalisé avec des clauses liées à l'insertion professionnelle. Pour un budget de 6000€ pour la gestion scientifique du site et de 8000€ pour son entretien.

8.2.2. Le jardin des « Avettes »

Ce terrain est également situé sur le site des marais de Beauchamp mais par la rocade du contournement d'Arles.

Très dégradé et peu fréquenté, il présente cependant une certaine richesse floristique et faunistique spontanée par la présence d'espèces pionnières qui témoignent de la « re-naturation » du site. C'est en cela qu'il offre un intérêt pédagogique.

Par ailleurs, sur le canal, le service des sports a développé des activités nautiques. Moins contraint que le secteur des marais en matière de préservation de l'environnement, il pourrait offrir, aux portes du centre-ville, un espace de loisirs et de détente aux arlésiens. Il nécessite cependant une réhabilitation et des aménagements adaptés à l'accueil du public et d'activités ludiques.

En 2022, la ville a demandé au CAUE une étude de préfiguration concernant la valorisation des Marais de Beauchamps et du jardin des Avettes. Celle-ci a permis à la ville de mieux cerner les potentialités de ces sites et d'envisager les aménagements à venir.

8.2.3. Le canal d'Arles à Bouc

La promenade du canal d'Arles à Bouc permet d'accéder au Pont Van Gogh. Elle constitue un tronçon de la Via Rhôna, qui permet de rejoindre Mas Thibert.

La ville a procédé à une opération de re-végétalisation de la partie « urbaine » de ce site et y poursuit une gestion respectueuse de l'environnement afin d'y favoriser le retour de la biodiversité.

Très fréquenté par les cyclistes, les promeneurs et les pêcheurs, ce site reste prisé pour les actions pédagogiques enfants comme adultes car il permet de visualiser la reconquête de la biodiversité sur un espace malmené (et d'en apprécier également la lenteur car il est plus facile de détruire que de reconstruire).

Il est utilisé par des écoles, les botanistes amateurs y organisent des sorties botaniques, les pêcheurs utilisent l'espace et sensibilisent à la vie dans le canal.

L'année 2022 a vu la fin du suivi post plantation de deux années par l'association « un enfant, un jardin » afin d'assurer la reprise des végétaux et la formation des arbres et arbustes pour un montant de 8 600€.

8.3. Sensibiliser et faire participer les arlésiens à la sauvegarde de la Biodiversité

8.3.1. Animations pédagogiques dans les écoles

La ville a mis en place diverses animations et ateliers pédagogiques, en lien avec la biodiversité dans les écoles. Ces actions sont proposées aux enseignants par l'intermédiaire du Cahier Ressources de la ville.

La ville s'appuie, pour les actions menées dans les écoles, sur un réseau d'associations, qu'elle a fédéré autour de son projet sur la biodiversité. Celles-ci proposent des animations diversifiées.

Pour l'année scolaire 2022/2023 les thèmes suivants ont été abordés :

- Jardinage écologique (potager pédagogique),
- Réalisation d'un potager pédagogique,
- Réalisation d'un mini verger,

- Initiation à l'apiculture
- Recherches de solutions pour réduire l'empreinte écologique, réalisation d'un bilan carbone
- Reconnaissance et utilité des plantes sauvages,
- le jardin des 5 sens,

En 2022/2023, 11 classes concernées réparties sur 9 écoles, 239 élèves
7 thèmes abordés conduits par 7 opérateurs pour un budget en 2022 de 7778 €
Chaque animation se déroule sur plusieurs demi-journées, en général 3 à 4.
Pour l'année scolaire 2022/2023 un budget de 8000€ a été attribué à ces animations.

8.3.2. Projet CUBE écoles

Le Challenge CUBE Ecoles est un programme placé sous le haut patronat du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Il émane de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), d'ACTEE Action des Collectivités Territoriales pour l'efficacité Énergétique, De l'IFPEB Institut Français pour la performance du bâtiment et du CEREMA Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité, et l'aménagement.

Ce projet vise :

- à sensibiliser les élèves arlésiens et leurs familles aux économies d'énergies.
- à agir en faveur des économies d'énergies dans les écoles en permettant par des actions simples à une économie de consommation des fluides d'une valeur estimée à hauteur de 10% par établissement faisant partie du programme.

A travers ce projet c'est dans un premier temps 8 écoles primaires volontaires et près de 800 élèves qui seront sensibilisés.

La ville recevra 100 kits élèves/établissement (kit composé de 1 thermomètre, 1 gobelet réutilisable, 1 jeu de carte Quiz, 1 guide de l'éco-enquêteur à la maison), 2 kits collectivités (2 wattmètres, 2 caméras thermiques, 2 thermomètres/hygromètres, 2 luxmètres, des guides professionnels). Elle devra assurer le relevé des consommations dans ces écoles participantes pendant 5 années afin de participer au suivi des consommations de fluides.

Le programme a un coût 72 000 € TTC pris en charge par les Certificats d'Économies d'Énergies. La ville doit s'acquitter de 9120€ de frais d'inscriptions au programme et au concours qui est organisé la première année, pour les 8 écoles participantes.

8.3.3. Balades botaniques

Des balades à la découverte des plantes sauvages sont organisées par diverses associations sur les sites sensibles de la commune : marais de Beauchamp et canal d'Arles à Bouc, zone humide de Trinquetaille. Elles sont animées par des botanistes.

8.3.4. Fête des plantes et de la Nature

Elle est organisée par la ville et se tient chaque année le dimanche des Rameaux. Outre la vente de plantes et produits de jardinage, elle permet aux élus, aux agents et aux associations concernées par l'environnement de rencontrer le public et de lui présenter leurs actions et les actions engagées par la ville d'Arles. Elle est l'occasion d'échanger avec les usagers et de recueillir leurs remarques et leurs idées.

Des animations gratuites attirent un public varié, local ou extérieur et familial, avec pour objectif d'inciter à une gestion plus respectueuse de l'environnement, et participent aux actions de sensibilisation et d'éducation engagées par la collectivité.



Fête des plantes et de la nature (2022).

8.3.5. Sauvons nos abeilles et nos pollinisateurs

Appel à projet de la Région PACA pour lequel la ville a été retenue en 2020. La mise en œuvre des actions s'est faite en 2021 et 2022 en partenariat avec 4 associations. Les objectifs de ce projet sont l'acquisition et le partage des connaissances sur les pollinisateurs afin de mieux les protéger et créer des habitats et des espaces nectarifères pour les accueillir.

Deux structures ont souhaité créer sur leur terrain des espaces dédiés aux pollinisateurs : l'association Tiers Lieux à Trinquetaille et les Jardiniers Semeurs du partage à Griffeuille. Elles ont bénéficié d'une formation sur les besoins des pollinisateurs et sur l'apiculture en biodynamie dispensée par une apicultrice, Sophie Berton de l'association l'Apier ou le « Mur à des oreilles ».

Elles ont semé des plantes mellifères sur leur terrain et ont accueilli différents modèles de ruches et d'hôtels à insectes.

Un mur temporaire en pierre sèches a été construit sur le terrain des Avettes pour héberger les pollinisateurs sauvages.

Parallèlement le CPIE a organisé une formation du personnel du service espaces verts à la préservation des pollinisateurs.

Budget de l'opération : 16 405 € TTC dont 5100€ en 2022, subvention de la région : 10 000 €

8.3.6. Journée Mondiale de la Biodiversité

En 2022 la ville a participé pour la première fois à la Journée Mondiale de la Biodiversité qui s'est déroulée le dimanche 22 mai aux Marais de Beauchamp, Canal d'Arles à Bouc, la Verrerie de Trinquetaille, le Parc des Ateliers et Mas de Rousty. Le CPIE et les associations « Un enfant Un Jardin », « les Botanistes Amateurs », les Pêcheurs d'Arles et de St Martin de Crau et «Le Tiers Lieux » de trinquetaille se sont associés bénévolement à la ville pour animer cette journée, ainsi que Le Parc Régional de Camargue et Luma. .



Journée mondiale de biodiversité canal d'Arles à bouc (2022).

8.3.7. Journées du Patrimoine : Les espaces naturels, un patrimoine vivant

Pour la première fois, la ville d'Arles c'est inscrit dans le cadre des journées du patrimoine dans une démarche de découverte et de sensibilisation d'un de ces plus précieux et fragile patrimoine, son patrimoine naturel.



Bio’div tour : journées du patrimoine (2023) crédits photo CPIE

Avec le concours du CPIE - PA (Centre Permanent d’Initiatives pour l’Environnement Rhône-Pays d’Arles) et la mission Développement Durable deux visites du marais pédagogique de Beauchamp ont été organisées. Malgré les caprices du temps c’est une trentaine d’arlésiens qui ont participé aux balades commentées pour découvrir ce patrimoine sensible situé aux portes de la ville.

8.3.8. Soutien à des projets associatifs

La description des actions menés par la ville et plus particulièrement par le service développement durable ne serait pas complète sans faire mention du réseau d’associations que la ville soutient au fil des ans soit en tant que participant à leur budget de fonctionnement soit en tant que financeur d’actions spécifiques portées par ces mêmes associations.

Ainsi pour l’année 2022, la ville d’Arles a soutenue :

- Le festival de la Camargue pour sa 14 -ème édition à hauteur de 1500€
- Les botanistes amateurs du Pays d’Arles pour un projet de création de sentiers botanique d’Arles à Bouc à hauteur de 100€
- L’association Petit à petit dans son fonctionnement et pour son projet « projet des étoiles » à hauteur de 2000€
- L’association Déducima pour son projet « de l’Art dans l’Air à Mas-Thibert » à hauteur de 800€

Le CPIE Rhône Pays d’Arles à hauteur de 23 000€ pour ses actions concernant :

- Les projets en directions des écoles d’Arles pour favoriser la prise de conscience chez l’enfant des enjeux de société, relatifs au développement durable et l’accompagnement des enseignants dans leur projet pédagogique annuel en lien avec

le territoire comprenant des sorties terrain, des visites de musées, d'exploitations agricoles, du port fluvial.

Au total 10 classes ont bénéficié du projet classe « zones humides », 5 classes des projets classe « du paysage à l'assiette, projets classe « changements globaux à l'horizon » et du projets classe « Rhône ».

- L'accompagnement d'une aire terrestre éducative (ATE) reconduisant l'initiative initiée en 2021 avec l'école de Mas-Thibert et l'agence de l'eau sur le marais du Cassaire permettant de former les élèves à l'éco-citoyenneté et au développement durable en les reconnectant à la nature et à leur territoire, en favorisant le dialogue entre les élèves et les acteurs de la nature (usagers, acteurs économiques, gestionnaires d'espaces naturels...).
- Un cycle d'animations « Explorons ensemble ! » de découverte du territoire et de ses enjeux pour les familles en difficulté sociales. Il s'agit du prolongement d'une action débutée en 2021 en partenariat avec le secours populaire afin de faire découvrir aux habitants les richesses et spécificités du territoire et de développer une citoyenneté éclairée sur les grands enjeux de société à partir d'exemples locaux, favoriser l'insertion dans le territoire de ce public en difficulté dans la mixité sociale et intergénérationnelle.
- La 6-ème édition du festival à l'échelle du Rhône méridional « dans les bras du Rhône » qui permet d'aborder les objectifs du Plan Rhône de manière transversale (développer la connaissance du fleuve et de ses acteurs, participer à l'appropriation d'une culture du fleuve par les habitants et acteurs locaux, fomenteur une dynamique collective institutionnelle et citoyenne autour des enjeux du fleuve...) associant une quarantaine de structures pour proposer des animations grand public sur le linéaire méridional du fleuve dans Arles et une étape importante.

L'ensemble de ces subventions représentent un budget total de 27 400€

8.4. Des mesures d'urbanisme en faveur de la Biodiversité et de la protection des ressources

Le territoire communal comprend environ 54 300 ha de zones agricoles (dont 13 000 ha de marais salins), 20 000 ha de zones naturelles et 1 300 ha de zones urbaines (dont 300 ha de zone d'activité). Il présente un littoral de 30 km de plages entre Beauduc et la plage de Piémenson.

Les mesures de protection mais aussi de valorisation de ces espaces constituent donc un enjeu important pour la commune.

8.4.1. Protection des espaces boisés Classés

Le territoire de l'agglomération d'Arles est ponctué de nombreux boisements qui sont des poumons verts pour les habitants des différents quartiers mais aussi dans un territoire agricole

très exploité. La commune compte 1 000 ha d'Espaces Boisés Classés dont elle assure la protection et contrôle l'évolution dans l'intérêt du public.

8.4.2. Protection de la nappe phréatique

C'est la nappe de Crau qui approvisionne Arles en eau potable (gestion SYMCRAU dont la commune d'Arles est membre). Celle-ci a la particularité d'être alimentée à 70 % par l'arrosage gravitaire effectué pour la culture du foin de Crau. L'approvisionnement en eau d'Arles, en quantité comme en qualité, est donc étroitement lié à ces pratiques agricoles qui ont fait la réputation du foin de Crau. Le maintien et la protection de ce type d'agriculture sont donc fondamentaux pour Arles.

8.4.3. Directive paysage Alpilles

La directive paysage Alpilles existant depuis 2007 a pour vocation de protéger les paysages emblématiques des Alpilles. La ville d'Arles est concernée par cette directive sur les secteurs de Montmajour et de Barbegal et a intégré cette directive dans son PLU. Elle impose des contraintes réglementaires au niveau de l'urbanisme, en particulier la prise en compte du respect des cônes de vue.

8.4.4. Lutte contre l'étalement urbain

En 2023 le programme de renouvellement urbain du quartier de Barriol a été validé par l'agence nationale du renouvellement urbain (ANRU) pour un montant de 31 millions d'euros. La ville a engagé les études pré-opérationnelles de maîtrise d'œuvre pour la reconfiguration des voies de circulation. Elles permettront le désenclavement du quartier et la résidentialisation du parc de logements social en partenariat avec les bailleurs, ainsi que la désimperméabilisations de nombreuses surfaces et leur végétalisation. Des démolitions (219 logements), la construction de nouveaux logements en accession (239 logements) et équipements publics (crèche et conservatoire de musique) sont également programmés pour participer au changement du quartier.

La commune d'Arles (751 km²) a une géographie particulière : un caractère rural fort et une structure urbaine multipolaire éclatée entre une ville centre composée de quartiers, de 9 villages (Raphèle, Moulès, Mas Thibert, Salin de Giraud, Gimeaux, Le Sambuc, Albaron, Gageron et Saliers) et 3 hameaux (Le Paty de la trinité, Boisviel et Villeneuve). 30% de la population est en zone rurale. La commune possède en outre plus de 1 220 mas répartis sur tout le territoire rural.

Éviter le mitage des espaces naturels ou agricoles et contrôler l'étalement urbain permet de protéger la biodiversité et de lutter contre le réchauffement climatique.

La commune a engagé une politique d'intervention en faveur du renouvellement urbain. Les objectifs : renforcer l'attractivité du centre ancien, reconquérir et restructurer les quartiers de

manière à donner des limites compactes à la ville et de créer une réelle urbanisation agglomérée : de Gimeaux à la ZI Nord en passant par Fourchon et Pont de Crau.

Pour 2023, il est prévu la mise en œuvre du programme action cœur de ville (ACV) comprenant la requalification d’espaces publics du centre urbain, l’opération programmée d’amélioration de l’habitat et renouvellement urbain avec le financement des aides aux propriétaires bailleurs qui réhabilite des logements dans le centre ancien (volet énergétique et volet accessibilité PMR). Ainsi que la finalisation des études pré-opérationnelles de renouvellement urbain en centre ancien pour un plan d’action coercitif sur un ensemble de biens identifiés comme vacants et très dégradés, ou sur occupés.

Les villages jouissent d'un cadre de vie propre à chacun.

Pour les villages de Camargue, le cadre de vie s'inscrit dans le périmètre du Parc de Camargue et sa Charte. La qualité architecturale respecte le cahier des charges architectural et paysager du parc.

Ces villages disposent aussi d'équipements scolaires (maternelle et primaire) qui limitent les déplacements routiers.

8.4.5. Le littoral

Arles possède 32 km de littoral inscrits dans le périmètre du parc de Camargue. La plage de Piémanson et plus récemment celle de Beauduc figurent parmi les zones de baignade suivies à l'Agence Régionale de Santé. Ces 2 plages ont reçu un classement de qualité « excellent » pour 2022.

Qualité des eaux de baignade sur <https://baignades.sante.gouv.fr/baignades/homeMap.do#a>

9. Le patrimoine apporte sa pierre au développement durable

Sur la commune d'Arles, le patrimoine est partout, lien entre le passé et l'avenir.

Il est bien connu des arlésiens qu'à « Arles si tu creuses, tu tomberas sur des (vestiges) romains ».

Cet adage traduit la richesse de notre territoire mais le patrimoine n'est pas tourné uniquement vers le passé.

Le patrimoine est vivant, il vit au rythme des saisons, il accompagne les arlésiens et leurs hôtes dans leur quotidien.

Arles accueille une architecture avant-gardiste comme La tour de la fondation LUMA, de l'architecte Franck Gehry, mais également le projet sur le site de l'ancien collège Mistral, élaboré par l'architecte contemporain Jean-Michel Wilmotte.

Avec un regard vers le passé, un pied dans le présent et l'autre dans le futur, ce patrimoine est également un vecteur d'épanouissement de tous les êtres humains. Il participe à la cohésion sociale et à la solidarité entre territoire et générations. Il participe à l'adaptation au changement climatique par la manière dont il peut être approché et visité.

Il rentre également dans la dynamique de développement durable suivant des modes de production et de consommation responsables liés aux actions de communications qui sont menées pour en faire la promotion. Enfin, il s'ouvre sur le monde en participant à faire société et à faire monde en jouant son rôle de passeur de mémoire, de savoir et de beauté.

9.1. Bilan des actions en 2022

9.1.1. 50e anniversaire de la convention du patrimoine mondial

Dans la prolongation du 40e anniversaire de l'inscription d'Arles sur la liste du patrimoine mondial célébrée en 2021, la Ville a participé au 50e anniversaire de la convention du patrimoine mondial aux côtés de l'UNESCO :

- Exposition Arles 1981-2021 > 40e anniversaire de l'inscription sur la liste du patrimoine mondial (30 octobre 2021 au 12 juin 2022)
- Exposition Requiem de l'artiste Lee Ufan dans le site des Alyscamps (30 octobre 2021 au 30 septembre 2022)
- Publication de l'ouvrage Arles, ville du patrimoine mondial (octobre 2022)
- Week-end dédié d'activités autour du patrimoine mondial (19 et 20 novembre 2022)

Les expositions Arles 1981-2021 > 40e anniversaire de l'inscription sur la liste du patrimoine mondial au cloître Saint-Trophime et Requiem de l'artiste Lee Ufan dans le site des Alyscamps ont accueilli plus de 59 000 visiteurs.

174 personnes ont participé au week-end dédié au patrimoine mondial (19 et 20 novembre).

Pour un budget de plus de 45 000 €

9.1.2. Diffusion de la connaissance sur le patrimoine arlésien

C'est 1560 activités (visites guidées, visites flash, visites spectacles, reconstitutions historiques) qui ont séduit plus de 62 000 visiteurs.

La mise en place d'outils d'interprétation dans l'amphithéâtre (panneau d'interprétation place Bornier) et au cloître Saint-Trophime : exposition du lapidaire et présentation du film « Le cloître Saint-Trophime » y ont largement contribué.

Les Journées européennes du patrimoine ont donné lieu à 10 visites guidées thématiques et 40 visites flash. Sur ce week-end, plus de 11 000 entrées ont été enregistrées dans les monuments ainsi que 2 000 entrées pour le spectacle de danse dans le théâtre antique.

Pour un budget de près de 180 000 €

9.1.3. Education et formation

Sur l'année scolaire 2021-2022, le service du patrimoine a organisé des actions de médiation pour 61 classes, soit 1 381 élèves arlésiens.

Les agents du service de patrimoine ont réalisé 17 actions de formation auprès de guides-conférenciers, agents d'accueil et médiateurs.

Sur l'année scolaire 2021-2022, ce sont 87 étudiants des cursus de Licence professionnelle Protection et valorisation du patrimoine historique et culturel, Conservation et restauration du patrimoine bâti, du Master 1 Métiers du patrimoine, du BTS tourisme de l'école supérieure SUPIPGV basés à Arles, de l'École d'architecture de Starsbourg et de l'ENSP, qui ont pu bénéficier de leur enseignement.

3 étudiants ont réalisé leur stage professionnel au sein du service patrimoine.

Pour un budget de près de 12 000€

9.1.4. Forme des activités

Dans le cadre des Journées européennes du patrimoine et des Journées nationales de l'architecture, deux balades commentées à vélo ont été proposées.

9.2. Perspectives et actions pour 2023

9.2.1. Continuité des opérations

Les actions présentées sur la diffusion de la connaissance, comme sur l'éducation et la formation continuent en 2023.

9.2.2. Communication plus respectueuse de l'environnement

En 2023, le service du patrimoine a décidé de changer sa manière de communiquer. Ainsi, plutôt qu'un fascicule papier d'environ 24 pages édité pour chaque période de vacances scolaires, il a été décidé d'éditer un dépliant comportant un QR code renvoyant à un programme numérique adapté aux smartphones. Ce choix a été opéré pour répondre aux exigences écologiques et financières. Mais aussi pour s'adapter et participer au développement des nouvelles pratiques des publics.

9.2.3. Formation

Le service du patrimoine va organiser une formation destinée aux guides conférenciers des Villes et Pays d'art et d'histoire de la région PACA sur le thème comment être en transition dans la pratique de la médiation ? Il s'agira d'enrichir la boîte à outil des professionnels, d'interroger, partager les expériences pour révéler davantage les liens entre la société humaine et l'environnement.

Cette formation répond aux 5 piliers du développement durable :

- Lutte et adaptation contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Épanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoire et générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

9.2.4. Politique tarifaire d'accueil et d'animation de la visite, insertion

La ville a décidé de remettre un billet global aux groupes et non plus par visiteur. De même, le ticket de caisse n'est plus remis systématiquement, seulement si le visiteur le souhaite.

Il est envisagé de ne plus remettre de billets d'entrée dans les monuments mais de basculer le code barre sur le ticket de caisse directement. A terme, environ 300 000 tickets ne seront plus produits chaque année.

La régie des monuments a opté pour des déplacements à pied pour les livraisons des articles boutique et billetterie et les collectes et les versements trois fois par semaine

La ville a souhaité mettre en place une clause d'insertion dans le marché du nettoyage des monuments, afin de favoriser l'emploi des personnes en insertion.

Un partenariat a été mis en place avec le Département des Bouches du Rhône pour favoriser l'accès à la culture pour des publics dits prioritaires. Ces publics rentrent dans le cadre des compétences du Conseil Départemental, (collège, accompagnement social et médico-social, socioculturel et handicap).

10. Vers une stratégie numérique responsable

10.1. Programme de Travail Loi REEN :

La loi REEN (Réduire l'Empreinte Environnementale du Numérique) du 15 novembre 2021 et notamment dans son article 35, « il doit être joint dans le rapport de développement durable une stratégie numérique responsable ». Cette loi indique les objectifs de réduction de l'empreinte environnementale et numérique ainsi que les moyens déployés pour les atteindre au plus tard le 1er janvier 2023.

Le programme de travail préalable à l'élaboration de cette stratégie porte sur l'état des lieux des acteurs concernés et rappelle les mesures menées pour réduire l'empreinte environnementale du numérique.

10.1.1. L'état des lieux

L'état des lieux a été réalisé au cours de l'année 2023. Il a permis de recenser l'ensemble des acteurs et de lister l'ensemble des dispositifs existants valorisant une stratégie numérique responsable.

La stratégie sera définie, rédigée et présentée institutionnellement dans le courant du premier semestre 2024.

10.1.2. Fondamentaux de la stratégie numérique responsable

10.1.2.1. Durée d'utilisation des équipements numériques

Les phases de production d'un équipement numérique (ordinateurs, écrans, équipements de réseaux, serveurs ...) et d'élimination du déchet sont les phases les plus énergivores de son cycle de vie. Aussi, travailler à rallonger sa durée d'utilisation est un des fondamentaux de la stratégie numérique de la ville.

Les ordinateurs sont ainsi utilisés dans les services pendant 10 ans et plus. Ils sont mis à disposition sur un double cycle. Un premier cycle dans un service de la ville dont le travail sur informatique est soutenu et donc nécessite de travailler sur des équipements récents. Un second cycle après léger reconditionnement pour une utilisateur plus légère dans les écoles ou d'autres services de la ville.

Les autres dispositifs, notamment serveurs ou équipements de réseau, font l'objet également d'une réutilisation systématique et peuvent ainsi avoir une durée de vie en production jusqu'à 20 ans.

10.1.2.2. Clauses et Critères environnementaux sur les marchés publics numérique

Depuis plusieurs années, l'intégration de critères environnementaux aux marchés publics d'équipements numérique est venue renforcer une utilisation des clauses environnementales déjà présentes sur les marchés depuis plus de 10 ans.

Ce critère est un critère d'ajustement dont la valeur peut peser particulièrement sur les marchés d'équipements, notamment dans les acquisitions d'ordinateurs individuels.

10.1.2.3. Filières de recyclage

La Direction des Systèmes Informatiques (DSI) est inscrite sur la plateforme e-dechets.com et lors de la mise au rebut de ses équipements obsolètes ou dysfonctionnels apportent les déchets DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) dans un centre spécialisé après remplissage d'un bordereau de dépôt.

10.1.3. Consolidation et Mutualisation

La DSI (Direction des Systèmes d'Informations) a toujours privilégié la consolidation et la mutualisation. Ainsi, l'infrastructure du système d'information de la ville est répartie sur un nombre limité et optimal de ses équipements.

Un logiciel spécifique utilisé depuis 3 ans a permis d'ailleurs de différer le remplacement de ces équipements de 2 ans par une optimisation de sa gestion.

Le système d'information est mutualisé pour une quinzaine de structures administratives publiques (Ville, Communauté d'Agglomération, Syndicat Mixte, Parc Régional de Camargue, Centre Hospitalier ...), qui partagent ainsi des équipements et services numériques coûteux. Cela permet de faire des économies d'échelle et d'optimiser l'empreinte numérique globale de ces administrations.

10.1.4. Quelques Réalisations concrètes

10.1.4.1. Pilotage Energétique des Copieurs et Ordinateurs de bureau

La DSI a mis en place des process et des réglages permettant de piloter finement le parc des Copieurs et Ordinateurs de bureau. De façon centralisée, les équipements sont régis par la

stratégie de mise en veille en cas d'inactivité puis d'extinction le soir. Ceci permet d'économiser un volume de kWh important : 16000 kWh annuel.

Les copieurs sont ainsi éteints systématiquement par programmation à 19h tous les jours et ne sont rallumés que manuellement par les services le matin

10.1.4.2. Coupure de l'alimentation Electrique des Téléphones et Bornes Wifi

La DSI a mis en œuvre un script informatique permettant de couper l'alimentation des téléphones IP et des bornes wifi la nuit. Ceci permet d'éteindre la totalité du parc de la ville. Cela représente 19000 kWh annuel économisé.

10.1.4.3. Dématérialisation des Actes et Documents Administratifs

La DSI a lancé depuis 15 ans un programme ambitieux des dématérialisations des documents administratifs. Au-delà de l'amélioration de l'efficacité globale des services, la dématérialisation a généré une économie d'impression et de papier très significative. Les volumes d'impression ont baissé globalement chaque année depuis 12 ans. La programmation sur les 2 prochaines années est particulièrement ambitieuse et va générer des économies très importantes.

11. Assurer la cohésion sociale et la solidarité

11.1. Réduire les fractures territoriales

Les particularités géographiques et sociales de la commune nécessitent des services publics répartis sur l'ensemble du territoire.

Arles compte des mairies annexes dans certains villages, des maisons de quartier et des plates formes de services publics numériques. Ces structures viennent en complément des services centraux. Elles assurent de manière décentralisée les activités principales des services de l'hôtel de ville pour l'instruction et la délivrance des cartes nationales d'identités, les passeports, les attestations d'accueil, les inscriptions sur liste électorale, les actes d'État civil. Elles constituent aussi un soutien à la mise en place du tri-sélectif avec l'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM).

Le recours au numérique à travers la plateforme « démarche en ligne » accessible sur le site de la ville facilite les démarches des arlésiens.

Cette décentralisation des services nécessite un effort particulier en matière de ressources humaines, techniques et financières.

Au fil des ans avec un désengagement des services publics au sens le plus large (impôts, poste, services bancaires, télécoms etc...) et l'avènement du tout numérique, les services hier à la porte de chacun, s'éloignent. Cela engendre une utilisation plus importante des moyens de déplacements collectifs ou individuels).

L'avènement du numérique avec la dématérialisation des démarches c'est accentué au point où certains services ne sont maintenant accessibles uniquement que par internet.

De ce bilan, il a été réalisé le constat qu'une fracture territoriale, sociale et d'égalité des citoyens face à l'accès aux droits c'est créé. Cette fracture n'a fait que s'accroître pour atteindre un point d'orgue avec la période du COVID laissant de nombreux citoyens démunis face à l'impossibilité d'accéder aux services que ce soit de manière physique comme numérique.

Ainsi la commune d'Arles a décidé de réduire cette fracture, en assumant son rôle de « faiseur de lien » et en retissant la solidarité entre les concitoyens dans la limite de ses capacités humaines et financières.

Ainsi est né le partenariat avec le secours catholique à travers le Fraternibus

11.1.1. Le Fraternibus

11.1.1.1. Présentation du projet

Le Fraternibus est une action itinérante via un véhicule équipé aux couleurs du Secours Catholique. Animé par une équipe de bénévoles, il a pour but de lutter contre l'isolement social, l'exclusion numérique et la rupture des droits en impulsant une dynamique avec les personnes isolées.

Il est cofinancé dans le cadre d'un appel à projets du Plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté par « France Relance ». Dans toute la France 12 Fraternibus sont en service actuellement et 26 en cours de déploiement.

Sur le territoire communal ce bus a été déployé en 2023 en même temps que sur les communes du territoire d'Arles-Crau-Camargue-Montagnette (ACCM), en particulier sur les communes de Saint-Martin-de-Crau, Arles et les Saintes-Maries-de-la-Mer.

La mise en œuvre de ce projet se fait par un diagnostic du territoire et de ses parties prenantes, ainsi que par l'achat, l'équipement et la mise en circulation d'un Fraternibus en complémentarité avec les communes, les services publics et un réseau de partenaires du Secours Catholique.

Une convention de partenariat a été établie entre le Secours Catholique et la commune d'Arles où circulera le Fraternibus afin de définir :

- Les stationnements publics et les branchements électriques autorisés ;
- L'accès aux sanitaires ;
- L'accès autorisé à un parking sécurisé ;
- La possibilité de relayer l'information via les canaux de communication de la commune ;
- L'accès autorisé à des salles en cas de météo défavorable pour maintenir l'accueil convivial.

La commune, à travers la convention, facilite la mise à disposition d'emplacement et de locaux en cas de mauvais temps.

Il s'agit d'un projet adaptatif qui au-delà du diagnostic initial, pourra s'adapter dans ses actions aux besoins signalés ou détectés.



Permanence du Fraternibus à Mas-Thibert (2023).

11.1.1.2. Périmètre d’action

Le Fraternibus propose les actions suivantes :

1/ Accueillir et écouter

Un accueil café convivial pour lutter contre l’isolement social est proposé pour recréer / maintenir les liens du tissu social local

2/ Accompagner et orienter

- Des actions collectives : les activités de groupe menées sont variées pour créer des moments de convivialité en collectif, résultant de la créativité et des envies des personnes qui les portent à travers un jeu de malles thématiques (malle jardinage, malle culture, malle accès à l’art contemporain, malle enfance / parentalité) ;
- L’accès aux droits ;

3/ Accompagner dans l’usage du numérique en luttant contre la fracture numérique.

11.1.1.3. Zones et fréquences d’intervention

Chaque zone est desservie une semaine sur deux.



Fraternibus : Lieux d’étapes

ZONE 1 LA CRAU	ZONE 2 LA CAMARGUE
Saint-Martin-de-Crau	Saliers
Raphèles-les-Arles	Gageron
Moulès	Albaron
Mas-Thibert	Le-Sambuc
	Salin-de-Giraud
	Saintes-Maries-de-la-Mer

11.2. Soutenir la vie associative

Le réseau associatif est important sur l'ensemble du territoire communal et les quartiers, villages et hameaux dans des domaines très diversifiés. Il permet aux citoyens de s'inscrire et de s'impliquer dans la vie de la cité et créer du lien social. Les associations recouvrent environ 25 thématiques sur le territoire Arlésien. La ville attache une grande importance à la vie associative locale qu'elle soutient de différentes manières.

11.2.1. Soutien financier :

En 2022, 253 subventions ont été attribuées aux associations arlésiennes pour un montant de 2 211 581 €

11.2.2. Soutien matériel et logistique :

La « Maison de la Vie Associative » dispose de 900 m² mis à disposition des associations. Elle a pour vocation la promotion et le développement de la vie associative. C'est un lieu de rencontres, de travail, d'échanges, de conseil et de formation pour les citoyens engagés dans la vie associative.

Les moyens mis à disposition des associations sont :

- Domiciliation postale
- Mise à disposition de locaux et de matériels
- Recours à une plateforme d'aide et de conseil
- Organisation de sessions de formations.

La commune apporte également un soutien logistique et matériel important aux associations notamment à travers le prêt de matériel, la mise à disposition de moyens humain... lors de différents événements.



Fête des associations (2022).

11.2.3. Rationalisation des locaux et de nouveaux lieux

Ce soutien indéfectible de la commune aux associations fondamental pour la vie de la cité et qui participe à l'amélioration du cadre de vie des arlésiens doit être géré avec la rigueur nécessaire à la bonne utilisation des fonds publics.

La ville organise depuis quelques années un travail en profondeur de rationalisation de l'utilisation des locaux associatifs avec un partage des locaux entre associations dont l'entretien et les consommations de fluides sont à sa charge.

De plus la ville projette des locaux associatifs rénovés et une salle polyvalente qui doivent être créés dans le cadre du projet sur l'ancien collège Mistral.

11.3. Politiques sociales et de santé

Les actions mises en œuvre par la municipalité au niveau de cette thématique tendent à répondre et corriger les inégalités issues des caractéristiques territoriales de la commune d'une part et celles exprimées à travers l'analyse des besoins sociaux commandée par le CCAS et datant de 2018.

Sur ses 75 000 hectares de superficie, près de 30 % de la population arlésienne vit en secteur rural.

La commune compte 11 villages et hameaux dont 9 principaux et 5 comptent une mairie annexe. Par ailleurs la zone agglomérée présente plusieurs quartiers, dont quatre quartiers sociaux. Ces particularités géographiques et sociales nécessitent une organisation déconcentrée des services publics au plus près des habitants.

L'analyse des besoins sociaux commandée par le CCAS fait ressortir certaines caractéristiques dont la ville doit tenir compte au niveau des réponses qu'elle apporte. Ces caractéristiques sont essentiellement :

- Un vieillissement de la population à Arles supérieur à celui observé dans les territoires de comparaison
- Un taux de chômage également supérieur à celui rencontré dans les villes appartenant à la même strate démographique et touchant fortement les jeunes.
- Un taux de pauvreté supérieur à celui observé à l'échelle départementale et nettement plus important que ceux enregistrés à l'échelle des autres communes du département relevant de la même strate démographique, en particulier au niveau des moins de 30 ans
- Une pression toujours importante au niveau de l'accueil des jeunes enfants
- Un niveau de jeunes sans diplôme ni formation à la sortie du système scolaire relativement important. Dès la fin de la scolarité obligatoire, à 16 ans, 25% sont sortis du système scolaire dont 40% sans diplôme.

C'est par le Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) qu'intervient la municipalité en faveur :

- Des seniors
- De la petite enfance
- Des adultes vulnérables
- Des personnes en situation de handicap

11.3.1. Une Gouvernance connectée au territoire

C'est à travers l'action sociale extra-légale et les interventions facultatives du CCAS que s'exprime l'Action Sociale de la commune sous l'impulsion de son conseil d'administration. Ce dernier est composé d'élus de la ville et à 50% de membres issus d'associations et de professionnels dans le domaine sanitaire et social.

Par ailleurs le CCAS a noué de nombreux partenariats et travaille de concert avec différentes instances (associatives et institutionnelles).

11.3.2. Un guichet unique pour l'accueil du public

Un nombre important de partenaires relevant du social et de la santé assure des permanences au sein du CCAS afin de mieux accueillir et orienter le public vers les prises en charges les mieux appropriées. Cette centralisation de l'accueil du public facilite l'accès aux droits des arlésiens et consolide le partenariat entre les différents acteurs locaux.

Répartition des dépenses :

Budget du CCAS		
Répartition des dépenses	BUDGET 2021	BUDGET 2022
Investissement	67 975 €	151 422€
Administration	1 898 452€	1 884 077€
Petite Enfance	3 498 872€	3 582 053€
Seniors	2 463 488€	2 002 947€
Social	1 357 020€	1 418 350€
TOTAL	9 285 807€	9 038 849€

11.3.3. Le pôle social

Le CCAS assure des permanences décentralisées dans les quartiers et villages, permettant ainsi une large couverture territoriale.

11.3.3.1. L'accueil social inconditionnel et de proximité :

Qui se décompose en :

- Aides légales qui concernent les personnes âgées ou en situation de handicap
- Les aides facultatives définies par le conseil d'administration du CCAS et qui concernent :

Les tarifs réduits des cantines (0,20 € pour les familles sans ressource)

- Les chèques alimentaires, les chèques énergies
- Les aides aux familles
- Les certificats d'indigence
- Les nuits hôtelières pour les mises à l'abri d'urgence
- Les secours d'hiver
- Les demandes de micro-crédit en partenariat avec le crédit municipal

11.3.3.2. Le lieu d'accueil RSA

Le CCAS est conventionné par le Conseil Départemental pour accompagner les allocataires du Revenu de Solidarité Active. En 2022, c'est 1121 personnes qui ont été accompagnées.

Le CCAS met en place, en complémentarité du suivi individuel, des ateliers collectifs en partenariat avec d'autres organismes pour toutes les personnes en très grande précarité. L'objectif est d'amener ces publics à sortir d'une marginalisation chronique et de pouvoir s'insérer vers des dispositifs de droit commun existant dans le département.

11.3.4. Focus sur deux nouvelles actions :

11.3.4.1. Atelier LOCAVORE

Cette action vise à lutter contre la précarité alimentaire et promouvoir l'inclusion. En s'appuyant sur cet enjeu majeur, l'alimentation, notre objectif est de mettre en œuvre un dispositif adapté aux publics impactés par la crise sanitaire liée à l'épidémie de la Covid 19.

→ L'axe social, « l'Atelier Locavor » : créer du lien et lutter contre l'isolement, impliquer les participants dans les manifestations locales autour de produits alimentaires, organiser des visites pour découvrir le patrimoine culinaire de la région ;

→ L'axe environnement : changer le rapport à la nourriture et comprendre l'impact des produits que l'on utilise sur l'écosystème et sur sa santé, comprendre l'intérêt de l'utilisation des produits de saison et de consommer local ;

→ L'axe santé et prévention : promouvoir la santé par de bonnes pratiques alimentaires, connaître les bases de la diététiques et l'importance du bien manger sur la santé ;

→ L'axe budget : concevoir un repas équilibré en fonction d'un budget prédéterminé et découvrir les économies réalisées en cuisinant, savoir rechercher le meilleur rapport qualité prix, apprendre à utiliser des parties d'aliments que l'on jette habituellement pour éviter le gaspillage.

11.3.4.2. Challenge pour un numérique inclusif

Le territoire arlésien a pris la mesure de la nécessité de l'accompagnement des administrés sur le chemin de la numérisation des services publics. L'appropriation du numérique par un plus grand nombre est un véritable enjeu de société. En effet, l'inclusion numérique ne se résume pas qu'à l'utilisation des outils pour l'accès aux droits. L'accès au savoir pour tous est un enjeu qu'il ne faut pas rater si nous voulons éviter d'associer :
Fracture numérique = Fracture sociale.

Les enjeux :

- Réduire la fracture numérique ;
- Des accompagnements collectifs et individuel ;
- Des actions qui se déroulent en Centre-ville, dans les QPV et aussi dans la rue ;

Les outils :

- Des bornes wifi dans les maisons de quartier et au Pôle Service Public ;
- Un espace numérique accompagné ;
- Un ordinateur en libre-service à l'accueil de jour ;
- Du wifi en libre- service.



Remise d'ordinateurs au CCAS pour le public fréquentant l'espace numérique accompagné et porté par le CCAS (2023)

11.3.5. La cellule logement

L'unité logement a pour missions :

- D'accueillir et d'informer les demandeurs sur le parc social arlésien ;
- D'instruire les demandes pour les contingents Ville et ACCM ;
- Les enquêtes d'expulsion domiciliaire ;

La commune d'Arles comptabilise 5965 logements sociaux, soit un peu plus de 24% .

La Cellule Logement à 22% du parc public soit 1334 logements.
Le CCAS traite uniquement les demandes des ménages les plus modestes.

11.3.6. L'Accueil de Jour

Ses missions sont :

- L'accueil inconditionnel et anonyme où des services adaptés sont proposés au public ;
- La domiciliation permettant l'accès aux droits (665 domiciliations en 2022) ;
- L'accompagnement des allocataires RSA domiciliés à l'accueil de jour.

L'accueil de jour avec ses différents outils : domiciliation, maraudes, accompagnements, consultations médicales avancées. Il contribue à la paix sociale sur notre commune.

L'accueil de jour permet également à de nombreux partenaires de coordonner leurs missions et actions dans une complémentarité avec un objectif commun : la lutte contre l'exclusion.

11.3.7. Le Pôle Seniors

La population des plus de 60 ans représente plus de 32 % de la population arlésienne.

Près de 45% des personnes de plus de 75 ans vivent seules sur notre commune et la vie à domicile demeure le mode de vie majoritaire des seniors.

Pour répondre à cet enjeu, ce service se donne pour ambition de constituer sur le territoire une offre globale pour permettre des parcours de vie avec le moins de rupture.

11.3.7.1. Pôle infos seniors

Guichet unique, ce service accueille, informe et oriente et s'adresse aux personnes de plus de 60 ans, leur famille, leur entourage ainsi qu'aux professionnels afin d'apporter une réponse personnalisée.

En 2022, c'est 757 personnes qui ont été reçues et 54 visites à domicile.

11.3.7.2. Unité Action de Prévention et de Proximité

L'unité a pour mission de s'adresser à l'ensemble des seniors de la commune, dans un objectif de prévention et du bien vieillir. Cette prévention doit être imaginée en dehors de nos clubs autant qu'en leurs murs.

11.3.7.3. Le service de portage de repas à domicile

Il répond sur notre commune à un besoin pour les publics dépendants. Cette prestation contribue au bien vieillir à domicile en assurant une veille, elle a concerné 87 usagers soit 23 125 repas facturés.

Pour le centre-ville, le portage de repas se fait par l'entreprise arlésienne Taco and Co qui intervient uniquement à vélo.

Pour les villages et hameaux, nous nous sommes réparti le territoire avec nos partenaires en regroupant les usagers afin d’éviter des déplacements de plusieurs véhicules.

11.3.7.4. La télé assistance

Elle contribue également au maintien à domicile des personnes âgées. Elle compte 418 abonnés par an.

11.3.7.5. Le service animation et la restauration des seniors

Il répond à la politique de lutte contre l’isolement des personnes âgées.

Le service animation organise diverses manifestations tout au long de l’année en faveur de ce public et intervient en zone urbaine et rurale de notre commune.



Déjeuner de Noël des seniors à la salle polyvalente de Salin-de-Giraud (2022).

Le restaurant Morizot qui est ouvert depuis 2013 est en accès libre de 11h30 à 13h avec une carte proposant plusieurs choix. Il contribue à une veille auprès de nos seniors et de prévention.

Afin de créer un lien intergénérationnel, des actions sont menées avec les équipes de la petite enfance.

11.3.8. Service de Soins Infirmiers à Domicile :

Ce service a été autorisé par l'Agence Régionale de Santé pour 49 lits. Avec le SIAD de l'hôpital, une répartition du territoire a été actée par l'Agence Régionale de Santé.

Il prend en charge les personnes âgées de plus de 60 ans, malades ou dépendantes et les personnes handicapées de moins de 60 ans sur dérogation.

Sa vocation est :

- D'éviter ou de raccourcir l'hospitalisation de la personne ;
- De faciliter le retour au domicile ;
- De prévenir ou retarder l'aggravation de l'état de santé ;
- De prévenir ou retarder l'admission en structure d'hébergement en conservant au maximum l'autonomie.

11.3.9. La Petite Enfance

Enjeu de prévention et de repérage tout en apportant un service public de qualité dans le mode de garde aux familles, le Pôle Petite Enfance au sein du C.C.A.S. s'inscrit dans une cohérence avec les autres interventions engagées auprès des publics fragiles, dans une démarche transversale de développement local.

Les établissements d'accueil de jeunes enfants à Arles s'inscrivent dans la politique nationale petite enfance qui tend, ces dernières années, à conférer à la Petite Enfance une mission sociale.

La Charte Nationale d'accueil du jeune enfant est notre cadre d'intervention et se complète de la charte Nationale de Soutien à la Parentalité

Le Pôle Petite Enfance du CCAS porte un Projet Social dont découle un Projet Educatif et des Projets Pédagogiques sur chaque Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants de la Ville d'Arles. Les objectifs du pôle petite enfance

- Permettre aux familles et plus particulièrement aux femmes de concilier vie familiale et professionnelle ;
- Permettre l'accès à l'emploi et à l'insertion professionnelle ;
- Lutter contre les exclusions et répondre à l'objectif d'Arles ville inclusive ;
- Lutter contre les inégalités et favoriser l'égalité des chances ;
- Être acteur de prévention pour permettre des prises en charge adaptées et précoces ;
- Accompagner les familles dans l'exercice de leur parentalité et mettre en œuvre une dynamique de coéducation ;
- Permettre à toutes les familles de connaître l'offre d'accueil sur le territoire ;
- Lutter contre les exclusions et répondre à l'objectif d'Arles ville inclusive ;
- Lutter contre les inégalités et favoriser l'égalité des chances.

11.3.9.1. Vers une alimentation de qualité et locale

Dans le pôle petite enfance, deux structures Lou Pichounet et la Souris Verte disposent d'une cuisine sur place.

L'achat en circuit courts reste difficile à mettre en place faute d'acteurs locaux pouvant répondre aux exigences de traçabilité, de livraison et de prix. La fermeture de l'épicerie Solid'Arles qui a joué le rôle d'intermédiaire avec les agriculteurs a participé à accentuer ces difficultés.

Les équipes toutefois restent en lien avec les acteurs du territoire porteur de projets similaires (voir projet VRAC en développement par le CPIE).

Toutefois les équipes d'emploie à acheter à plus de 50% de produits frais et bio tout au long de l'année.

Le reste des structures bénéficient d'un portage de repas assuré par la structure municipale de restauration collective. Etant impliqué également dans une démarche d'équilibre alimentaire et de circuits courts.

11.3.10. Les structures gérées par le CCAS

- Le CCAS offre des modes d'accueil des enfants de 10 semaines à 4 ans, diversifiés avec des équipements sur l'ensemble des quartiers : une crèche et 4 structures multi-accueil pour des accueils avec repas sur des horaires classiques, une crèche familiale pour des accueils avec horaires décalés ou atypiques et une halte-garderie pour des accueils sans repas.
- Il gère également un Relais Petite Enfance (RPE) et des Lieux d'Accueils Enfants-Parents (LAEP).

11.3.10.1. Un maillage territorial sur l'ensemble des quartiers de la ville

Les établissements de la petite enfance sont implantés dans tous les quartiers de la ville, renforçant le maillage territorial et la présence publique. La ville d'Arles a choisi de maintenir des petits équipements à taille humaine dans tous les quartiers de la ville et notamment dans les quartiers prioritaires.

11.3.11. Le pôle appui ressources handicap

Depuis de nombreuses années, le CCAS accueille dans toutes ses structures des enfants porteurs de handicap orientés par la PMI ou le CAMPS avec qui nous avons une convention. Un agent de prévention intervient en soutien de l'équipe, des familles ou pour accompagner un enfant pendant son temps d'accueil.

En 2020, la CAF a lancé un appel à projet pour la mise en œuvre d'un Pôle Ressources Handicap pour lequel nous avons été retenus. Cette année est marquée par son action sur le terrain.

Les missions du pôle :

- auprès des familles : informer, accompagner, orienter, évaluer les besoins, penser le projet d'accueil, faciliter les liens avec les structures d'accueil...
- auprès des gestionnaires et des professionnels : accompagner, mettre en place des actions de sensibilisation, penser des formations, travailler avec les équipes les projets d'accueil des enfants...
- Renforcer et animer les partenariats : faire un diagnostic des ressources existantes sur le territoire, favoriser la mise en réseau...

11.3.12. Les perspectives pour l'année 2023 :

- Nouvelle Convention Territoriale Globale (diagnostic et plan d'action)
- Nouveau projet de service pour le Pôle Seniors avec le renforcement de l'équipe du Pôle Info Seniors.
- Développement du Pôle Appui et Ressources Handicap avec l'élargissement de la tranche d'âge 0-12 ans, renforcement de l'équipe avec le recrutement d'un éducateur spécialisé et recentrer l'intervention du psychomotricien sur cette action.
- La mise en place du service de repas dans la halte-garderie Gribouille à Grifeuille.

11.4. La solidarité à tous les niveaux

Il ne vient parfois pas immédiatement à l'esprit que les enjeux du développement durable puissent parfois passer des chemins les moins balisés.

La commune d'Arles comprend un pourcentage non négligeable de sa population rencontrant de grandes difficultés.

Des difficultés économiques, des difficultés particulières liées à l'accès au droit mais également à des difficultés liées à l'accès à une alimentation équilibrée, locale et de qualité.

Ainsi la collectivité, a souhaité à travers notamment ses centres sociaux à apporter une réponse à cette dernière problématique.

11.4.1. Quelques mots sur le Mas Clairanne

Les centres sociaux sont des structures de proximité qui créent et nourrissent le lien social, animent le débat démocratique, accompagnent des mobilisations et des projets d'habitants, et contribuent à construire de meilleures conditions de vie, aujourd'hui et pour demain. Ils proposent des activités sociales, éducatives, culturelles, familiales pour répondre aux besoins et envies dans le territoire.

Le Mas Clairanne fait partie des deux centres sociaux à Arles, le deuxième étant à Barriol.

Les centres sociaux sont regroupés dans un établissement public administratif, du nom de l'EPACSA (établissement public administratif des centres sociaux arlésiens).

Le Mas Clairanne est hébergé dans la Maison publique de quartier du Trébon et bénéficie d'un espace d'environ 200m².

L'équipe est composée de six salariés avec un budget annuel pour l'année 2022 de 282000€

11.4.2. Le Projet VRAC

En 2020, une étude pour "une alimentation saine pour Tous" conduite par le CPIE Rhône Pays d'Arles a montré le besoin de faciliter l'accès à des produits de qualité pour les habitants des quartiers prioritaires du Pays d'Arles.

La démarche se poursuit avec la constitution de réseaux de commandes groupées en s'appuyant sur l'initiative de l'association VRAC, déjà conduite dans plusieurs villes de France. La première phase du développement est conduite dans le quartier du Trébon en partenariat avec le centre social Mas Clairanne.

L'idée de VRAC est aussi de réduire les fossés entre les agriculteurs locaux et les habitants des quartiers, en organisant des ateliers sur l'alimentation durable, le goût, la réduction des emballages et en associant les agriculteurs et les habitants à la constitution des produits du catalogue.



« Vrac » au Tébon

11.4.2.1. Le point fort du projet : la solidarité

Vrac en Pays d'Arles, 6 étapes vers une alimentation saine pour tous :

- Etape 1 : On se rencontre lors d'ateliers de sensibilisation autour de l'alimentation et de la santé
- Etape 2 : On rassemble des groupes d'habitants volontaires pour passer des commandes
- Etape 3 : On construit ensemble le catalogue de produits proposés, en privilégiant des produits éthiques et de qualité
- Etape 4 : On passe commande
- Etape 5 : On reçoit les produits en pied d'immeuble dans une épicerie éphémère



Projet CRAC : distributions des colis

11.4.2.2. Objectifs de la démarche

- Dimensions sociales :
 - Permettre l'accès de tous à une alimentation saine à des prix raisonnables ;
 - Réduire les risques de maladies, grâce à l'accès à une alimentation saine ;
 - Renforcer la dignité des personnes grâce à l'accès à une alimentation choisie.
- Dimensions environnementales :
 - Réduire les emballages plastiques grâce au conditionnement en vrac ;
 - Réduire l'empreinte carbone générée par les transports ;
 - Réduire les pollutions par le développement de la consommation durable, en favorisant une consommation de produits issus de l'agriculture locale et durable.
- Dimensions sociétales :
 - Renforcer le lien social entre les habitants d'une ville, au sein du QPV et avec les habitants d'autres quartiers dans une perspective de mixité sociale ;
 - Recréer un lien de confiance entre consommateurs – producteurs,
 - Améliorer la qualité de vie dans les QPV et renforcer l'action des publics relais partenaires (notamment centres sociaux) ;
 - Permettre une réflexion collective sur les enjeux liés à l'alimentation ;
 - Participer au développement d'une économie sociale et solidaire en pays d'Arles, en s'entourant des acteurs de cette filière.

11.4.2.3. Perspectives

Le collectif VRAC est dans l'attente d'être retenu pour un appel à projet afin d'augmenter l'offre et d'ouvrir une autre épicerie sur le quartier de Barriol

12. CONCLUSION

Ce rapport bien qu'il tente d'être exhaustif ne l'est certainement pas. Il n'est pas aisé de décortiquer l'action de l'équipe municipale et des plus de 1000 agents de la collectivité qui agissent chaque jour avec la volonté de rendre un service public le meilleur possible avec les enjeux que doit relever aujourd'hui notre pays et notre collectivité.

S'il y a un élément marquant à retenir, il semble que ce soit celui de l'ouverture des consciences.

Dans tous les services, il n'y a pas un jour sans que la question du développement durable ne se pose. Hier, on demandait ce qu'était le développement durable, aujourd'hui même si du chemin reste à parcourir, on se demande ce qu'on peut faire pour en tenir compte.

La lutte contre le réchauffement climatique, la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique, les enjeux sociaux-économiques et de justice sociale sont tous intrinsèquement liés.

Pour répondre à ces défis, l'administration publique au fil des textes de lois aussi bien que le secteur privé par de nouvelles réglementations est mise en ordre de marche afin de mener notre société et nos concitoyens vers une utilisation des ressources plus sobres et plus intelligente, vers une démarche favorisant une plus grande cohésion et solidarité entre tous. La ville d'Arles ne fait pas exception, à travers ces élus, leurs visions du territoire et les projets qu'ils mènent, un autre grand Arles se dessine.

Les sujets un à un comme autant d'étapes sur le chemin sont franchis, progressivement.

Le contexte international, national et local parfois difficile, ne permettent pas ou peu de pouvoir avancer aussi vite que souhaité. Le principe de réalité de nos finances, de notre territoire avec ces forces et ses faiblesses, nous oblige, humblement d'avancer non pas au pas du plus rapide mais au pas des plus faibles, des plus fragiles, pour ne laisser personne sur le bord du chemin.

Avec la volonté de tous, le dialogue, le partage et l'optimisme dans nos cœurs, il n'y a pas de doute, un avenir durable est devant nous.